



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 février 2025**

Direction Générale des Services
J.MENNERAT
JM/GG

A l'attention de l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Convocation

Le 19 février 2025

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

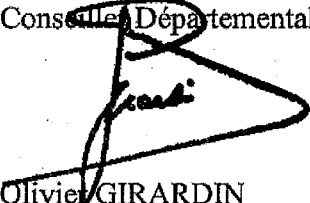
Mardi 25 février 2025 à 18h00 en salle du Conseil municipal
en séance publique

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ le procès verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2024,
- ✓ le rapport d'orientation budgétaire 2025.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental

Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

Séance publique du Conseil municipal (18h00)

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2024.

✓ BUDGET ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
02. Personnel communal - Annualisation du temps de travail à destination du personnel technique en charge des points école et de l'entretien des structures.
03. Personnel communal - Actualisation du tableau des effectifs
04. Personnel communal - Recours aux contractuels de droit public sur emplois non permanents

✓ CADRE DE VIE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

05. Rénovation de l'installation communale d'éclairage public sur le parking du stand de tir
06. Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public rue du maréchal Leclerc et rue Léo Lagrange
07. Acquisition d'emprises foncières 70 avenue Aristide BRIAND Modification.
08. Défrichement partiel de parcelles. Création d'une voie douce.
09. Création d'une forêt urbaine demande de financement - Fonds Clarins
10. Dénomination d'espace public secteur Vignettes/Stephenson

✓ VIE ASSOCIATIVE

11. Avances au titre des subventions accordées aux associations et organismes divers – année 2025

Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Olivier Girardin

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- DE DÉSIGNER Madame Cécile PAUWELS par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 25 février 2025.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			

Ouverture de la séance à 18h04

Olivier Girardin

Je vais tranquillement vous demander de prendre en place pour installer notre conseil. Et maintenant que c'est fait, je m'en vais désigner le secrétaire ou la secrétaire de séance. La tradition ne sera pas respectée en ce premier conseil de l'année puisque... Ce n'est plus vous, Madame Pauwels, historiquement, ce n'est plus vous, c'est Madame Régnauld, normalement. Mais Madame Régnauld étant absente, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, Madame Pauwels, s'il n'y a pas d'opposition. Je vous laisse la parole pour constater le possible débat qui doit avoir lieu dans quelques minutes.

Présentation du rapport

Merci, Monsieur le Maire. Oui, ça me rappelle des temps anciens où j'étais effectivement la plus jeune. Ça me fait plaisir. Merci beaucoup.

Monsieur Olivier Girardin, Mme Cécile Pauwels, M. Jean-Paul Braun, Mme Marie-Claude Defontaine (absente, excusée, donne son pouvoir à Mme Bettinger), M. Bernard Champagne, Mme Sylviane Bettinger, M. David Parison, Mme Véronique Bourgeois-Scheffmann (absente, excusée, donne son pouvoir à M. Braun), Mme Marie-Françoise Le Borgne-Godard (absente, excusée, donne son pouvoir à M. Thomas), M. Mohamed Ben Mehidi (absent), Mme Aïcha Himeur, M. Dany Gesnot, Mme Ulku Yanik, M. Christian Ducourant (absent, excusé, donne son pouvoir à M. Parison), Mme Léa Régnauld (absente, excusée, donne son pouvoir à M. Legaux), M. Mohamed Lamine Faty (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Duong), Mme Sopha Duong, M. Michael Thomas, Mme Christiane Chéry, M. Xavier Renaudin, Mme Marie-Françoise Pautras (absente, excusée, donne son pouvoir à M. Champagne), M. Claude Legaux, Mme Suzanne Gimenez, M. Soufiane Sebarri, Mme Sandrine Da Cunha, M. Julien Mauvignat, Mme Nadège Nacrier (absente), M. Morad Irchad, M. Vincent Richard, Mme Hania Kouider-Sahed (absente, excusée, donne son pouvoir à M. Richard), Monsieur Cédric Herblot, Madame Danièle Boeglin, Monsieur Hassan Zoughaiby.

Après présentation du rapport

Mesdames et Messieurs, on n'a pas fait le plein, mais on est en capacité de délibérer. Donc, c'est ce que nous allons faire si vous en êtes d'accord.

Dans un premier temps, je vous propose d'examiner le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Rapporteur : Olivier Girardin

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'APPROUVER le procès verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2024.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27		1	

Présentation du rapport

Olivier Girardin

Est-ce que sur ce procès-verbal, vous avez des remarques ou des commentaires ?

Danièle Boeglin

Ce n'est pas une remarque, mais comme vous mettiez au vote, je m'abstiens, je n'étais pas là.

Olivier Girardin

D'accord, très bien. Ce sera noté au prochain procès-verbal.

Je passe au vote parce qu'il n'y a pas d'autres remarques ou commentaires. Je mets au vote le procès-verbal ; Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Madame Boeglin. Le procès-verbal est adopté et je vous en remercie.

Madame Pauwels, vous vouliez faire une remarque et une précision ?

Cécile Pauwels

Un rectificatif. On me dit dans l'oreillette que Madame Suzanne Gimenez est absente, excusée et donne pouvoir à Madame Aïcha Himeur.

Olivier Girardin

Oui, nous avons la même chose dans l'oreillette.

Toutes ces formalités étant accomplies, nous allons passer à l'examen de nos rapports.

Je vais immédiatement confier la parole à notre adjoint en charge des affaires financières pour notre traditionnelle mais néanmoins passionnant débat d'orientation budgétaire. Monsieur Parison, c'est à vous.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : David Parison

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu chaque année dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié l'article L 2312-1, du CGCT relatif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, le DOB doit désormais faire l'objet d'une délibération et non plus d'une simple prise d'acte de la part du Conseil municipal.

Le décret n°216-834 du 23 juin 2016 prévoit la mise en ligne sur le site internet de la Ville, lorsqu'il existe, du rapport adressé à l'organe délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, dans un délai d'un mois après son adoption.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, et conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 2312-1 du CGCT, ce rapport comporte en outre une présentation des principales informations relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail...).

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.

Il est mis à la disposition du public à la Mairie, et, le cas échéant, à la Mairie annexe dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen (affiche, site internet de la Ville...).

Enfin le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes - Qualité - Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants :

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			

Présentation du rapport

Monsieur le maire, chers collègues, je vais donc vous présenter le rapport des orientations budgétaires pour l'année 2025. En préambule, de façon liminaire, je vais faire un certain nombre de commentaires, d'observations, avant de présenter le diaporama.

On a un budget qui s'inscrit cette année dans certaines incertitudes. Vous avez suivi l'actualité; on s'est interrogé longuement, est-ce qu'on va être en capacité de faire un budget ? Le département habituellement vote son budget en décembre, il ne l'avait pas voté en décembre. Pourquoi ? Il y a eu une dissolution, une censure d'un gouvernement et une loi de finances qui avait été votée simplement le 14 février. Une promulgation le 15, le lendemain.

A un moment donné, au moment des débats préparatoires de notre budget, on s'interrogeait sur quelle base de subvention on va faire. Celle de la loi de finances qui, entre guillemets, reproduisait à l'euro près ce qui avait été voté l'année dernière, sur quelle base de progression, comment on va construire notre budget. C'était assez anxiogène à un moment donné.

Un autre facteur, c'est ce qui a été à juste titre rappelé dans les premières pages du ROB que vous avez, dans les 79 pages, on a une certaine incertitude. C'est un contexte. Un budget ça ne s'inscrit pas dans le cadre d'une vision chapeline, une vision micro, c'est-à-dire on est centré sur la ville de Chapelle Saint-Luc. Un budget, ça s'inscrit dans le cadre d'un contexte, contexte international, contexte de guerre, contexte de crise, les élections américaines qui font des évolutions éventuellement avec l'élection de Donald Trump qui peut éventuellement avoir un impact sur la politique, à la fois nationale, mondiale, européenne, par rapport à sa politique éventuellement hausse des droits de douane d'un côté, politique tarifaire de l'autre, choix économique. Et tout ça, ça a des impacts éventuellement sur la croissance mondiale. Le contexte national aussi aujourd'hui, c'est un contexte de réduction des déficits publics. Qui dit réduction des déficits va faire un moment donné que finalement l'État va moins donner éventuellement aux collectivités en matière de dotations. Une fois qu'on s'est dit ça, on voit ce qui se passe à côté, chez nos financeurs institutionnels, usuels, habituels : départements, conseil régional, agglomération troyenne. On l'évoquera tout à l'heure, vous verrez au moment du budget, on voit que nos partenaires classiques en matière de subvention de financement vont réduire leurs clés de répartition. Ça n'impacte pas les projets qui sont en cours, on en parlera tout à l'heure, des projets à 80 % de subventions qui sont en sortie ou qui sont en phase de sortir. Une fois qu'on s'est fait ce contexte, le contexte économique macro, micro, on doit s'interroger aujourd'hui sur la Chapelle Saint-Luc, quelles perspectives, quels projets pour demain, 2025 ? Un budget, notamment la Chapelle Saint-Luc, c'est construit à la fois en dépenses et en recettes, notamment en matière de recettes, sur trois dotations essentielles. Dotation globale forfaitaire, la DGF : historiquement parlant pour les puristes des finances publiques, c'est pour faire fonctionner ce qu'on appelle les services de la ville. On a la dotation de solidarité urbaine. La DGF progresse de 30 000 €. Pourquoi ? Parce qu'on gagne des habitants, quasiment 300 habitants, ça a un impact sur cette DGF.

On a les DSU. La DSU progresse de 475 000 €. On progresse en matière de dotation. Ça a une explication. La Chapelle Saint-Luc dans le classement des villes des 10 000 habitants des plus pauvres, on régresse. On était 9^e, on vient de passer à 7. Donc ça régresse. Sur le classement, on régresse.

On a aussi la dotation nationale de péréquation à hauteur de 29 000 €.

Vous avez les évolutions. On voit bien que sur 10 ans, la DGF a été réduite de quasiment de moitié. La dotation de solidarité, DSU, a progressé. On voit bien le gap de 475 000 €. C'est la plus forte augmentation depuis 2018.

Cumulé, vous avez les évolutions. On a quasiment l'évolution des dotations de plus de 500 000 €. Contexte local.

Pour illustrer ma progression de DSU, j'ai pris le classement DSU. 9^e, 7^e. Vous avez toutes les évolutions. À la fois, c'est capacité de La Chapelle Saint-Luc ou pas à mobiliser les impôts en matière de potentiel fiscal, de revenus imposables par habitant. On voit bien que nous sommes en dessous de la moyenne nationale des villes de 10 000 et plus.

J'avais anticipé en-dessus de la moyenne.

Vous avez les évolutions, à la fois en matière de produit fiscal depuis 2019. Sachant qu'il n'y a pas eu de hausse de taux d'imposition, on n'a pas augmenté nos taux.

Les bases fiscales. Quand le particulier, un propriétaire va dire : oh là là, mes impôts ont augmenté ! Ce n'est pas Monsieur le maire, ce sont les bases. C'est la loi de finances qui dit que chaque année, les bases cadastrales progressent. On a eu une forte progression en 2023, de 7 %. Cette année, ce qui était prévu à la loi de finances qui vient d'être votée par le Parlement, une progression des bases de 1,7 %. C'est base cadastrale multipliée par le taux voté par conseil municipal et vous avez par exemple la taxe foncière, le produit de la taxe foncière.

En matière de capacité de CAF brute, CAF nette, on va y revenir dans les diaporamas qui vont suivre. C'est ce que je regardais tout à l'heure, je m'aperçois qu'on a quasiment une stabilité à quelques 100 000, 200 000 € près. On s'aperçoit que finalement, depuis 2021, hormis 2023, c'est une année exceptionnelle. L'année exceptionnelle, on a touché plus de 2 millions sur la provision de la piscine. En fait, on a une CAF brute à 2 millions, 2 100 000 €. A 100 000 €, c'est stagné depuis quasiment plusieurs années en matière de CAF brute. On est sur des CAF brutes qui tournent à 1,9 million, 2 millions.

Même chose sur la CAF nette, on retire la question de la provision sur la piscine de 2 millions. On a bien les mêmes montants. Stabilisation depuis quasiment plusieurs années, 2021, 2022, 2023, je retire les 2 millions et on est en 2024 sur 1,5 million.

Vous voyez les évolutions, CAF brute, CAF nette. Ce sont les commentaires que j'ai faits il y a quelques instants.

L'endettement de la ville. Je n'y reviens pas, je ne refais pas le film. J'en suis à mon deuxième mandat de maire adjoint aux finances. Je ne refais pas le film depuis ce que j'ai connu il y a 16 ans. PRU, la dette qui est montée à 52 années. On est redescendu, on est fortement décranté. On rembourse annuellement quasiment 800-900 000 euros d'annuité de la dette. Voilà-toutes les évolutions. Après, on peut dire, finalement, on est à 10 millions, 11 millions. Le point de départ, c'était 10 millions. On termine en 2023. On arrive cette année en 2024 à 11 millions. Il y a un facteur explicatif, j'y reviendrai dans un instant.

Ce facteur explicatif, il est là. Je ne reviens pas aux 51 années, c'est le PRU, ça a été annoncé dès 2006 dans un courrier du Trésor payeur général : la dette progresserait à la Chapelle Saint-Luc à 21 millions. C'était annoncé dès 2006.

On est en dessous des seuils de déclenchement, des réseaux d'alerte, des seuils d'alerte, on est largement en dessous. On passe à 5,84 ans. Très bien, on va dire, à la Chapelle Saint-Luc, l'endettement repart. Il faut relativiser ce chiffre sur une opération. L'opération, vous vous souvenez, on a mobilisé dans le cadre du complexe, une opération complexe sportif. Je vous parle en TTC, une opération qui coûte 3,7 millions. On a fait un prêt relais d'un million qui va être remboursé cette année. Et si je retire le prêt relai d'un million, les 5,84 rechutent. On peut se dire finalement, combien on a emprunté, c'est ce qui est important en fait. Depuis le début du mandat, on a emprunté quasiment 880 000 euros sur deux opérations : sur une réserve foncière sur le parc de Fouchy à 180 000 euros, c'est une maison de mémoire, et sur le complexe sportif, un emprunt complémentaire de 700 000 euros pour financer l'opération, qui, je le rappelle, au départ, est financée à 80 %. C'est tout. On a fait des opérations sur la Chapelle Saint-Luc. Je vous donne un exemple. Le stand de tir, c'est 80 % de financement. C'est une opération hors taxe d'un million. La charge nette de la ville est de 166 000 euros, financée à 80 %. Pareil sur le complexe sportif : opération à 3,7 millions TTC. Opération financée à 80 %, charge nette de la ville, c'est l'emprunt, c'est 700 000 €.

Les orientations budgétaires

On a vu que finalement, on a on a maîtrisé l'endettement. On voit qu'on est on est stable sur les capacités d'autofinancement depuis plusieurs années. Et en matière de recettes. Recettes de fonctionnement, vous avez les graphiques. Je rappelle qu'on est en stade du DOB, il y aura des ajustements le mois prochain, en mois d'avril, au moment du vote du budget. On reverra au moment du compte administratif dans le cadre de la DBM usuelle, habituelle. Simplement, il y aura des actions dans le cadre de la politique de la ville qui reviendront, comme d'habitude en année, augmenter éventuellement un certain nombre de recettes. Vous avez les évolutions. Après, on est au stade du DOB et maintenant, avec la nouvelle maquette, le nouveau format, je me faisais la réflexion tout à l'heure : finalement, on présente une photographie à l'instant T des finances de la ville. Et en fait, ce sont des choses qu'on présente habituellement en compte administratif. On a les évolutions des postes.

Premier chapitre, ce sont les remboursements des assurances statutaires. C'est le chapitre 13. On voit les évolutions d'année en année en fonction des remboursements. On voit le poste, s'il progresse ou pas, plus ou moins d'arrêts maladies, plus ou moins derrière de remboursements.

En matière de produits et services, il y a des évolutions. Il y a eu des baisses de certains produits et services, notamment avec la fermeture du complexe aquatique sur une année. On a moins de recettes de piscine. On va ouvrir le complexe aquatique, les recettes de piscine sur la fin d'année doivent automatiquement augmenter. Produits et services aussi, c'est une évolution dans le ROB dont on s'est aperçue.

Progression des effectifs scolaires. Et bien souvent, ce sont les tarifs dits sociaux, les tarifs les plus bas, et simplement, on n'a pas des tarifs importants élevés. Les recettes baissent en matière de tarification scolaire, même si on a une progression des personnes qui mangent à la cantine.

Après, vous avez d'autres évolutions. On a aussi beaucoup de choses en matière de produits exceptionnels encaissés, en matière de loyer. Tout dépend des périodes des exercices, si vous faites une session ou pas, ce genre de choses.

Donc, recettes de fonctionnement en hausse par rapport au projet BP de l'année dernière de plus de 300 000 €. J'expliquais les évolutions des recettes.

C'est ce que j'ai tout à l'heure essayé d'esquiver dans mon propos. On progresse en matière de bases cadastrales. Tout ce qui est organisation des bases fiscales, c'est 90 000 euros. Tout ce qui touche les dotations de subventions : DGF + 30 000, DSU 475 000, c'est plus de 500 000, 534 000 €. On a, malgré les baisses des recettes, remboursement en prise en charge du Cmas, - 58 000 €. Les participations des bailleurs, des opérations financées par les bailleurs, c'est - 20 000. Produits et services, plus 48 000 €.

Vous avez sur le graphique la progression des dépenses. On y viendra tout à l'heure.

En matière d'estimation budgétaire. Ce qui est important, ce sont les charges à caractère général. Ce sont les charges pour faire fonctionner la boutique, le carburant, le combustible, les assurances, les dépenses de personnel, on y viendra après. C'est tout ce qui fait fonctionner en matière de charges. Chapitre 11.

Vous avez vu les évolutions. On a un BP 2022 à 4,7 millions, on fait une prévision budgétaire à 4,5 millions. L'année dernière, on avait mis au moment du budget 4,7 millions. Ce qui est sorti en exécution budgétaire, qu'on votera en mai-juin, au moment du compte administratif, on est sorti en exécution budgétaire sur ce chapitre à 4,2 millions. Entre le vote du budget et l'exécution du budget, on économise quasiment 500 000 €. Je rappelle qu'un budget, c'est un net de dépenses, un plafond maximum de dépenses. Ça ne veut pas dire que si vous votez sur un chapitre à hauteur de 4,7 millions, qu'on dépense à hauteur de 4,7 millions. La preuve, on a réduit de quasiment 500 000 €.

En matière de dépenses de personnel, on a ouvert des crédits budgétaires, et en matière d'exécution, on a une exécution budgétaire du chapitre 12 inférieure à ce qu'on a voté. Il faut aussi, à cet instant, rappeler que depuis quelques années, on a eu des progressions fortes en matière de points d'indice, de cotisations sociales, qui ont fait que finalement, sur 2-3 exercices, on a dû absorber sans recruter des fortes progressions. 400, 700, et on voit quasiment, cette année encore, 160 000 € en matière de cotisations CNRACL, cotisations sociale employeur, on voit que finalement, sur quelques années, ça va progresser.

En matière d'autres charges, 65 c'est quoi ? C'est quand on parle subventions du Cmas, Je pense à Sylviane Bettinger qui est à mes côtés, Dany Gesnot et Bernard Champagne, ce sont les subventions aux associations, ce sont les deux postes essentiels.

En matière de charges financières, c'est normal, on a mobilisé des emprunts relais, ça coûte, ou la ligne de trésorerie, ce sont ces charges financières et la progression du livre A, ça a des impacts sur ce poste-là.

Charges en baisse, charges à caractère général, - 380 000 euros.

Je vous parlais des dépenses de personnel. Vous ne recrutez pas un agent sur la ville. Vous prenez cette année d'entrée de jeu 260 000 euros sans faire le moins de recrutement. Plus le GVT, plus ce genre de chose. Derrière, subventions du Cmas, le secteur petite enfance avec la Maison des mille jours, tout ce qui est la crèche, seniors, tout ça, c'est 70 000 euros. Dotation aux provisions, on les baisse de 102 000 €, c'était tout ce qui était par rapport au contentieux, protection fonctionnels des agents, une affaire que de 2020 notamment

On est sur ce qui peut être éventuellement le projet du budget pour 2025. On a fait le choix de virer la totalité encore une fois cette année. Depuis quelques années, on le fait de virer les résultats par anticipation au moment du budget. Cette année, les résultats vont sortir à hauteur de 1,7 million.

Je voulais développer le poste de charges à caractère général en baisse par rapport au BP de l'année dernière à 4,5 millions. Les frais de personnel à hauteur de 14,6 millions. Poste 65, charges de gestion courante. Pour un budget pour l'instant qui devrait éventuellement être voté au mois d'avril qui va être encore ajusté. On est en train de regarder à la marge. On est sur 24 597 000 €. Derrière, on voit bien les impôts, les dotations, on voit bien la progression, notamment des dotations à hauteur de 530 000 €, ça apparaît sur l'enquête budgétaire.

En matière d'investissement, projets d'investissement. On a 2,5 millions de nouvelles inscriptions, on rembourse 1,8 million, donc 1 million de prêts relais plus le capital de la dette : + 800 000 euros.

En matière de nouvelles inscriptions, ce sont les travaux sur les crèches. L'opération crèche va monter en puissance. Sylviane pourra en parler éventuellement tout à l'heure, on a ouvert les plis, on sait à peu près où on va. Maintenant, on sait à peu près où on va sur l'opération crèche. On a inscrit 2,5 millions. Les reports, vous dites, oh là là, 5,8 millions. On a encore 500 000 euros de factures non payées éventuellement sur Pinet. On a tout ce qui est l'Aqualuc. On a les vitraux. On a un certain nombre d'opérations qui sont dans le cadre des reports.

Les reports, ce sont des actions qui sont commencées souvent, soit qui ne sont pas totalement payées, soit elles ont un décalage dans le temps, mais elles sont inscrites. C'est Pinet, Aqualuc, vitraux, ce genre de choses.

En matière de section d'investissement, on a un budget de 14,8 millions. On a l'opération crèche à hauteur de 2,6 millions. Voie douce à hauteur de 244 000 euros. Une enveloppe service qui fera l'objet d'une affectation à hauteur de 2,5 millions. On a le capital de la dette remboursé, 860 000 euros. Je rembourse mon prêt relais.

Derrière, j'ai un certain nombre de recettes, c'est le FCTVA qu'on investit, comme on a beaucoup investi sur complexe, voirie, autre, on touche un million de TVA. On a les produits de cession à hauteur de 713 000 euros. Les reports en matière de recettes d'investissement, ce sont les subventions. Quand on investit 3,7 millions sur le complexe, les subventions vont tomber. On a plus d'un million de subventions qui doivent tomber. Sur la crèche, sur les voiries, on a un certain nombre de subventions qui vont tomber.

On vire totalement le résultat, 1,7 million, et les subventions départements, autres, à hauteur de 360 000 euros. Les deux autres opérations sont des opérations d'écriture, des opérations neutres.

Ce qu'il est important de retenir dans ce budget, c'est la priorité qu'on a fait depuis quasiment 17 ans. On a la priorité sur les anciens. Aïcha Himeur pourrait en parler mieux que moi. Sylviane Bettinger, Marie-Claude n'est pas là. On a

les actions, notamment, engagées sur la petite enfance, sur l'enfance. Je pense à la rénovation de Jean Jaurès. Je pense aux questions de réhabilitation du patrimoine scolaire en lien avec Cécile Pauwels et Michael Thomas. On a la première liaison douce qui est sortie en face de Camus, sur Buisson, on va décliner une deuxième piste cyclable liaison douce. La forêt urbaine sur le parc de Fouchy, ces actions qui sont engagées. Ce sont des projets d'investissement. Néanmoins, malgré des contextes économiques, macro, international, difficultés au niveau du budget de l'État, on a essayé de maintenir, autant que se faire se peut, les politiques tarifaires adaptées en matière de politique culturelle, en matière de cantine. On a fait un certain nombre de choses, la politique sociale attractive sur la Chapelle Saint-Luc, par rapport à d'autres villes. On a maintenu ça. On a développé beaucoup les questions sur les seniors, les actions des seniors, en lien avec Aïcha Himeur ; les questions de transition écologique, les questions d'investissements d'avenir qui permettent aujourd'hui de se dire : pourquoi on baisse ses dépenses énergétiques. A un moment donné, quand on a créé les nouveaux bâtiments – je pense à l'école Jean-Moulin Bartholdi, c'était des bâtiments basse consommation. Je pense à Victor Hugo. Ces bâtiments-là nous permettent aujourd'hui de réduire nos budgets de dépenses énergétiques. Il y a des choses qui ne sont pas parfaites. On a des choses qui doivent être lancées sur la réhabilitation de la mairie en première phase. On doit continuer dans notre patrimoine bâti de nous remettre à niveau dans ce genre de choses. On a un projet voirie aussi. On a finalisé les hameaux Saint-Luc en trois phases. Il y a d'autres choses qui vont être dégagees l'année prochaine. Maréchal Leclerc.

À ce stade, voilà le rapport introductif. Je peux répondre à vos questions éventuellement, Monsieur le maire aussi. Voilà Monsieur le maire ce que je peux vous dresser dans ce débat, mes premières observations dans le débat budgétaire 2025 en matière d'orientation.

Après présentation du rapport

Merci beaucoup, Monsieur Parison pour cette présentation complète. J'ai bien cru que vous alliez repartir au début, moi, à la fin ! Non, c'était super ! Merci à vous.

Ce rapport est un débat sur les orientations budgétaires. Vous avez les éléments pour débattre et je vous cède donc aux uns et aux autres la parole. Qui souhaite s'exprimer ?

Danièle Boeglin

Je voudrais tout d'abord remercier le personnel qui a rédigé ce rapport très complet et qui répond bien aux objectifs d'un débat d'orientation budgétaire. Autrement, j'ai quand même quelques remarques. Des points qui ont déjà été soulignés, en particulier les recettes de fonctionnement. Malheureusement, aujourd'hui, les collectivités territoriales n'ont pratiquement plus de financement à déterminer. Elles sont financées essentiellement par des dotations. Donc, en ce qui concerne les communes, vous l'avez d'ailleurs rappelé, il y a la DGF, la DSU, la DNP, la DSC, la DPV. Je n'oublie pas le FPIC quand même pris sur les petites communes. Etc. Mais surtout ça, nous n'avons aucune maîtrise. La seule petite maîtrise qui reste, c'est la fiscalité, qui ne représente même pas un quart de notre budget de fonctionnement. Et encore, nous n'en sommes pas totalement maîtres, puisque c'est l'État qui définit les bases. Nous n'avons que le taux à déterminer. Les bases, on a vu que par exemple en 2023, l'État nous a accordé 7 % d'évolution et aujourd'hui, on est à 1,7 cette année. Donc, c'est au bon vouloir de l'État. Et je trouve que c'est dramatique que les collectivités territoriales n'aient plus la maîtrise de leurs ressources. En tout cas, vous nous avez démontré, et je l'accepte pour l'instant, nous avons un niveau de recettes de fonctionnement qui reste à peu près stables. Dont acte.

Mais en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles ne sont évidemment pas toutes maîtrisables. J'ai l'impression de faire une fixette là-dessus, parce que je l'ai déjà dit l'année dernière, il y a quand même au moins deux points de vigilance, c'est le personnel – et attention, je ne m'attaque pas du tout au personnel en tant que personnel, mais il n'empêche que, et ça aussi ça a été signalé, mais ça mérite quand même d'être appuyé à nouveau, ça ne fait qu'augmenter, même si vous n'augmentez pas le personnel. On a cette année 1 % sur la maladie et 3 % sur les retraites. Je signale que sur les retraites, on nous annonce quand même, alors qu'on est aujourd'hui à 34,45 % en tenant compte de l'augmentation qu'en 2028 (c'est demain), on sera à 43,65 %. Donc les 3 % de cette année, ça nous fait 163 000 euros en plus. Inutile de vous dire, quand on aura rajouté les 10 %, ce que ça nous fera. Donc, je crois qu'il faut vraiment être très attentif sur ce poste, qui va nous étrangler en quelque sorte. Les charges à caractère général également. Il y a des points qu'on ne peut pas forcément maîtriser. Évidemment, l'énergie en particulier. Mais on a tout de même cette année une évolution de 5,25 %. C'est énorme. J'avais fait la remarque au premier mandat où vous aviez tout vissé et on avait largement baissé les charges à caractère général. Là, 5,25 % en une année, mais 43 % entre 2020 et 2025. Donc c'est un poste sur lequel il faut être très attentif. Voilà pour le fonctionnement.

En ce qui concerne les investissements, on sait bien et c'est pour ça que je disais qu'il fallait être attentif aux dépenses de fonctionnement parce que c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement qui nous donnent notre capacité d'investissement. La capacité d'investissement aujourd'hui dans ce que vous nous présentez, ça va être 7,5 millions, à peu près équivalent à ce que l'on a eu en 2024. Je ne les redétaillerai pas puisque vous les avez détaillées tout à l'heure. Ce qui m'inquiète, c'est que vous avez indiqué que

vous reportiez 5,8 millions des dépenses qui étaient prévues en 2024. Qu'est-ce qu'on a comme dépenses comme dépenses reportées ? Piscine, vitro, dépenses d'Aqualuc, Pinet, encore pour le stade de tir, les crèches. Donc pas mal de dépenses reportées, presque l'équivalent de ce qu'on dégage en capacité d'investir. C'est un peu inquiétant parce que si je fais les calculs comme ça, en gros, finalement notre capacité d'investir, ce sont des recettes qui vont nous venir du fonds de compensation de TVA, un million. Je ne suis pas sûre qu'on ne l'ait pas touché puisque maintenant, le fonds de compensation de TVA arrive sur l'année durant laquelle on a fait les investissements. Donc, ce million-là, est-ce qu'on ne l'a pas déjà touché ? Il y a 408 000 € de subventions, je ne sais pas trop pourquoi. Vous envisagez de la cession pour 713 000 €. Et puis, vous ne l'avez pas noté, mais j'ai vu qu'il était prévu un emprunt de 2,7 millions.

Olivier Girardin
Sur les crèches.

Danièle Boeglin

Je ne critique pas, mais enfin, il y a un emprunt de 2,7 millions. Donc, vous êtes passés un petit peu vite sur le financement de nos investissements et j'ai un petit peu peur qu'on soit un peu serrés sur les investissements. Je pense que les investissements, c'est la richesse de la commune, c'est ce qui fait l'attractivité de la commune, et j'attire l'attention sur l'état de notre voirie. L'année dernière, qu'est-ce que vous avez fait en voirie ? Trois fois rien. Une partie des trottoirs des hameaux qui sont à terminer, une partie des trottoirs à Jaffré, la voie douce Mermoz. Apparemment, c'est tout en 2024. Et quand on se balade dans les rues de la ville, on est un peu inquiet un de l'état de la voirie. J'avais demandé en début de mandat que nous soit présenté un plan, un programme de voiries sur 10 ans. Nous ne l'avons pas eu, mais je pense que là, il nous fait vraiment défaut parce qu'on rebouche, on rebouche, mais on ne peut pas reboucher éternellement. Une année comme celle-ci, avec beaucoup de gel, on a des détériorations en voirie qui sont conséquentes et qui vont finir par nous coûter très cher.

Autrement, je n'ai rien de très particulier à indiquer. Vous avez inscrit au budget ce dont vous nous avez parlé, la nouvelle voie douce, la forêt urbaine. Si on peut arriver à réaliser tout ça, c'est bien. Mais encore une fois, la voirie, il faut y penser et ça va nous faire du mal.

Voilà ce que je voulais indiquer sur ces orientations budgétaires.

Olivier Girardin

Merci beaucoup Madame Boeglin. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

David Gesnot

Madame Boeglin a donné beaucoup de chiffres, dont je n'irai pas sur ce terrain-là. Je pense qu'elle a bien travaillé. C'est intéressant, en tout cas, de pouvoir débattre sur les chiffres. Moi, ce qui m'inquiète, c'est l'attitude de l'État qui, une fois de plus, a stigmatisé les collectivités territoriales comme grosses dépenièrès, expliquant qu'une grosse partie du déficit de notre pays était due aux collectivités territoriales. Il va falloir qu'on m'explique comment nous pouvons être dépenièrès, puisque nos budgets sont à l'équilibre. Vous l'avez dit, Mme Boeglin, l'État qui finalement nous finance pratiquement en grande partie. Moi, ce qui m'inquiète, c'est que quand on voit l'évolution, notamment, vous parliez tout à l'heure des charges de personnel, ce qui m'inquiète, c'est nos capacités d'investissement et d'investissement pour toutes les collectivités territoriales. Je rappellerai quand même que plus de deux tiers des investissements publics sont faits par les collectivités territoriales et qu'aujourd'hui, le secteur du bâtiment et des travaux publics est en crise. On peut s'inquiéter sur cet avenir, en tout cas dans notre pays. Ça m'inquiète.

Vous parliez tout à l'heure Madame Boeglin des routes et de l'état des routes. Il faudrait être aveugle pour penser qu'il n'y a qu'à la Chapelle Saint-Luc parce que malheureusement, quand on circule dans toute l'agglomération, je crois que l'état des routes, et notamment de toutes les communes qui nous entourent, n'est guère plus beau. En tout cas, cet état montre bien les difficultés qu'ont les collectivités territoriales aujourd'hui à pouvoir répondre notamment à l'entretien de l'ensemble du réseau, parce qu'évidemment, il y a eu aussi beaucoup de travaux qui ont été faits dans nos communes. On a eu aussi l'évolution de la circulation. Il suffit simplement de voir que dans les familles, aujourd'hui, il y a beaucoup plus de voitures. On a également des camions qui passent de plus en plus dans notre commune. Donc tout ça abîme le réseau. Mais franchement, oui, La Chapelle Saint-Luc a peut-être des routes en mauvais état, mais on n'est pas les seuls sur toute l'agglomération. Prenez la rue des Marots, il faut un 4x4 aujourd'hui pour y passer.

Danièle Boeglin

Je n'ai pas dit que nous étions les seuls. Nous nous partageons avec Troyes les difficultés de voiries. Parce que là, je pense qu'effectivement, vous avez cité la rue des Marots, mais à Troyes, il n'y a pas que celle-là à citer.

Olivier Girardin

Madame Boeglin, avec tout le respect que je vous dois, vous avez pris la parole, d'assaut !

Danièle Boeglin

Ah non, vous avez dit Madame Boeglin.

Olivier Girardin

Non, j'étais en train de dire : Madame Boeglin, est-ce que vous autorisez Monsieur Champagne à intervenir, etc.

Danièle Boeglin

Excusez-moi.

Olivier Girardin

Non, mais c'est un débat. Je vous laisse finir avec grand plaisir.

Danièle Boeglin

Simplement, je relevais que ce n'est pas parce que les voisins sont mal lotis qu'il faut que nous restions mal lotis et sans programmation, on ne s'en sortira jamais. Il faut une programmation avec un petit peu à refaire chaque année.

Olivier Girardin

On va y revenir. Monsieur Champagne.

Bernard Champagne

Notre collègue, Monsieur Parison, a rappelé la déclinaison d'un contexte global qui impacte aujourd'hui les collectivités territoriales et ce contexte global appelle aussi à bien circonstancier le contexte local qui n'est pas réjouissant, ça a été rappelé à plusieurs reprises. C'est vrai qu'aujourd'hui, on se dirige quand même vers beaucoup de moins et pas beaucoup de plus. Madame Boeglin, vous appelez à la vigilance, vous avez raison, on doit être vigilants et nous sommes tous dans notre position d'élu pour dire : oui, il y a des difficultés, il y a des complexes, il faut qu'on se projette. Et je pense que vous avez raison aussi dans votre intervention. La qualité des services à la population aujourd'hui nécessite des moyens et les communes en sont de plus en plus démunies. On nous retire des moyens pour les services à la population. La Chapelle Saint-Luc est un peu comme une commune centre. Bien que nous soyons à l'intérieur de l'agglomération, on n'a pas le statut de villes qui sont à 30 ou 40 km et qui rayonnent sur un entourage de petits hameaux, de petites collectivités, mais nous avons quand même une position de commune centre avec une vie économique extrêmement développée, on le sait, notre zone industrielle est très importante, on en est très contents. Les entreprises, mais aussi les commerces, on a aussi des commerces d'une façon importante à La Chapelle Saint-Luc. La vie associative à La Chapelle Saint-Luc, c'est aussi une vie associative un peu de « commune centre », avec tout ce qui est culturel, tout ce qui est sportif, tout ce qui est social aujourd'hui. Tout ça, ça engendre des charges et des poids. On a des dotations, oui, elles sont plutôt positives, entre guillemets, mais elles ne sont pas toujours au niveau des enjeux qui nous sont portés par la transformation de la vie pour un grand nombre de populations et de familles qui souffrent terriblement aussi de situations. Je ne redonne pas tous les chiffres qui ont été donnés par nos collègues, 62 % de logements sociaux avec tout le cortège derrière de difficultés pour les familles. Notre collègue qui est sur l'emploi n'est pas là, mais deux mille demandeurs d'emploi, la moitié n'ont aucune indemnisation. Avec tout ce que ça comprend de mal-être, de mal-vivre, de déshérence et de problématiques.

On le sait tous, notre commune, au cours des 20-30 dernières années, a vu des équipements vieillir, qui aujourd'hui ont besoin d'être rénovés. On a fait Pinet, on a fait des choses comme ça, et il y en a encore d'autres à faire. Et on n'a pas forcément les moyens de pouvoir s'y attaquer et de mettre la barre à hauteur d'équipements modernes et pouvant être utilisés par la population d'une façon qui satisfasse leurs besoins. Je crois que c'est très important aussi de se dire que oui, on accumule – et on n'est pas les seuls – des retards, et on essaie de boucher les retards, mais malheureusement, ces retards sont compliqués aussi faute de moyens. Parce que si on pouvait attribuer beaucoup plus de moyens au niveau de la voirie au niveau de la... Il nous faudrait un gymnase en plus pour remplacer Clémenceau, on le sait, mais comment on fait ? Comment fait-on pour avoir un troisième gymnase alors qu'on en a besoin ? On manque d'heures de créneaux, de gymnase et tout, mais on n'a pas les moyens aujourd'hui de se dire on va s'attaquer à un gymnase. On ne peut pas. Donc, avec des bouts de ficelle, entre guillemets, nos services se battent pour le tenir à flot, entre le chauffage, les problèmes de toiture et ainsi de suite. Nos services héritent aussi de situations comme ça qui embolisent aussi leur capacité à pouvoir être en positif. Là, ils sont plutôt dans la défensive. Je crois que c'est très important parce que nos projets, aujourd'hui, essaient de croiser le besoin des populations et des besoins qui sont de plus en plus importants au niveau d'un tas de domaines de la vie. Et répondre aux besoins de la population dans des moments où il y a un désengagement de l'État et le fait qu'on nous transfère des responsabilités et qu'on court après les moyens pour faire face à ces responsabilités, le décalage est de plus en plus grand. On le sait tous. Le dire, on ne jette la pierre à personne, c'est faire un constat qui malheureusement est un constat amer, où nos services subissent aussi ce poids du désengagement et des équipements vieillissants, des voiries qui posent problème, du manque de personnel parfois aussi pour répondre positivement aux besoins de la population. Je pense qu'on peut le dire, en tirant la sonnette d'alarme. C'est ce que font aussi l'association des maires de France en disant attention, on va dans le mur. Les collectivités territoriales qui sont des éléments

essentiels pour l'investissement, pour répondre aux besoins de la population, aujourd'hui on est en train de les dépouiller, si c'est pas dépouiller, au moins de leur retirer des prérogatives importantes. Je pense qu'on a raison de le dire et ce n'est pas que nous qui le disons à la Chapelle Saint-Luc, c'est aussi tous partis politiques confondus, des associations qui le disent, des maires, des élus qui disent : attention, sonnette d'alarme, clignotant orange, ça ne va plus.

Olivier Girardin

Merci Monsieur Champagne. Madame Chéry, ça va? Vous vous protégez, c'est pas parce que vous êtes malade ?

Christiane Chéry

Non.

Olivier Girardin

Non mais on s'inquiétait.

Christiane Chéry

Je ne suis pas contagieuse.

Olivier Girardin

Ce n'est pas que vous soyez contagieuse ou pas, c'est que vous soyez malade ou pas qui nous importait.

Christiane Chéry

C'est pour ne pas être malade.

Je voulais simplement rappeler que nous avons été dans la précédente mandature avec une capacité d'autofinancement négative, largement négative, et on est passé de 51 années pour nous désendetter à à peine 6 années maintenant. La limite d'alerte est à 15 années. Quand on était à 50 années, on était quand même dans une situation, et c'est lié au poids du PRU et des emprunts qui y étaient liés. On ne peut pas à la fois rembourser des emprunts par anticipation, faire face aux remboursements de la dette annuelle et investir. La mandature précédente, nous étions dans l'incapacité financière d'investir. Donc, forcément, quelque chose en a pâti. Maintenant, il y a peut-être du rattrapage à faire, mais la situation de surendettement où nous étions était prévisible depuis longtemps. Et on avait même prédit que la Chapelle Saint-Luc ne s'en sortirait jamais. Donc je pense que c'est quand même un poids qu'on a eu à traîner dans la mandature d'avant et qui se répercute maintenant. On sait très bien que les situations qui s'améliorent ou qui s'aggravent à l'échelon du macrocosme ou du microcosme, ça ne date pas d'hier. Le présent est le résultat du passé.

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Vincent Richard

Vous avez bénéficié au niveau des investissements sur Pinet et sur le stand de tir d'un maximum de subventions qui ont favorisé ces investissements-là. C'est une petite parenthèse pour dire que l'État, ou le département plus exactement, puisque c'est quand même le département qui a dû y mettre une grande partie, le département a su investir et vous avez profité de, entre guillemets, cette fenêtre de tir pour bénéficier de ces subventions. Mais comment dirais-je, ce n'est pas l'arbre qui doit cacher la forêt et qui doit faire en sorte que le reste des investissements ou même ne serait-ce que des entretiens généraux passent un petit peu à la trappe. C'est là où je dirais qu'il faudra faire extrêmement attention, comme le rappelait Madame Boeglin, à l'entretien classique de tout le bâtiment municipal. Vous avez eu la désagréable déconvenue au niveau de l'école Jean-Jaurès, où vous êtes obligés de refaire des travaux relativement importants au niveau de la toiture et des choses comme ça. Il faut donc rester extrêmement prudent, comme le rappelait Mme Boeglin, au niveau des dépenses, de façon à garder, comme le disait Mme Ferry, des capacités à faire l'entretien général que les dernières mandatures ne vous ont pas permis de faire. Avant de parler d'investissement, je dirais qu'il faudrait déjà faire de l'entretien global qui ira dans la facilité de la population chapelaine.

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ?

Je vais essayer de répondre aux interventions des uns et des autres, si Monsieur Parison m'autorise à prendre sa suite.

Je vais utiliser une tonalité différente de la vôtre parce que c'est un débat. Mais je ne sais pas si nous vivons dans la même commune parce que la voirie, je prends la voirie, je vais prendre le contre-pied parce qu'il y a un moment donné, il faut quand même que l'on réfléchisse à la perspective. Moi, depuis que je suis maire, on a accumulé en réfection de voirie es dizaines de kilomètres de voiries. Dans le bilan que vous avez fait, Madame Boeglin, vous avez

oublié Lazare-Carnot, la petite partie de la Lazare-Carnot, mais vous voyez juste en bas de la Lazare-Carnot, on part sur Danton et Danton est en train d'être refait. Dans quelques temps, Jaurès sera refait. Mais surtout, vous avez oublié le PRU, toute la rénovation de Chantereigne. Vous vous rappelez, je me rappelle quand je suis arrivé maire, de l'état de Jean Moulin, de l'état de l'ensemble des voiries du quartier Chantereigne sur lequel vit la moitié de la population chapelaine. Tout a été refait. Tout. Il reste une rue. Celle de Teilhard de Chardin, parce qu'il y a la reprise des 4 hectares, etc. et qu'on ne veut pas les refaire avant que les camions, etc. Mais tout ça a été refait. En ce moment, Monsieur Parison, je lui en veux énormément, il n'a pas cité le début des travaux qui s'engagent sur notre cœur de ville. Parce que la vérité, c'est que, et j'ai vu que vous leviez les sourcils, mais il y a le PRU avec les dizaines de kilomètres de voiries, je maintiens. Mais depuis que je suis arrivé, quand on a récupéré Jules Ferry, la bande roulante a été refaite. Quand on a récupéré, et je parle sous le contrôle de mes collègues qui sont bien plus experts de ces questions, Aristide Briand, la bande roulante a été refaite. Le problème n'est pas de se consoler en regardant les autres, le problème est de constater que la voirie à la Chapelle Saint-Luc, il y a en effet quelques mauvaises voiries, mais c'est tout à fait relatif par rapport à la situation de nos collègues, et pas seulement troyens, je peux vous dire. Et ce n'est pas que je me console, c'est que je pense que nous avons eu la chance de bénéficier de la rénovation urbaine, qui en effet a plombé nos comptes sur cette question, mais qui nous a permis de refaire un certain nombre de bâtiments qui sont aujourd'hui des bâtiments rénovés. Bref, bien évidemment, dans une commune comme la nôtre, il y a toujours à faire. Mais j'attire votre attention, on a de la chance ! Moi je ne veux pas avoir et développer un discours ici qui serait un discours défaitiste. Je suis désolé, d'abord parce que ça sert à rien. Si, l'opposition, je comprends qu'elle pointe les choses qui ne vont pas, c'est quand même bien son rôle et vous le tenez parfaitement et de manière extrêmement respectueuse et digne, ce qui fait qu'on a des débats de qualité. Donc tout va bien, mais c'est normal que vous insistiez sur les trucs qui ne vont pas et il y en a toujours. Ça, c'est tout à fait logique et normal, mais objectivement, et alors même qu'on a évidemment en cours un certain nombre de gros travaux, vous allez voir que Danton... Alors vous allez me dire, ce n'est pas nous qui payons. Mais si, c'est nous qui payons, demandez au directeur général des services qui est à côté de moi si ce n'est pas nous qu'on va payer à la fin ! Exactement, par an pendant 30 ans. Mais ceci dit, on aura une voirie de qualité. Et ensuite, il faudra évidemment continuer, mais comme à chaque fois. Et vous parlez de cet état des lieux. Il y a un point sur lequel vous avez cette fois-ci parfaitement raison. Nous n'avons pas débattu d'un plan sur 10 années de la manière dont vous le concevez et où vous l'avez conçu. Mais il y a quelque chose qui a été fait. Alors, je vous concède et c'est une erreur de notre part, nous avons fait dans le cadre des réunions de quartier d'il y a deux ans, une présentation exhaustive, dans chaque quartier, de l'ensemble des voiries de la commune, qui ont été diagnostiquées par les services, dont l'état de la bande de roulement, des trottoirs, etc., a été noté par les services. Et le tableau était à la disposition de l'ensemble des habitants de notre commune selon le quartier, avec la possibilité pour les habitants de notre ville de pointer si dans leur quartier à eux, on avait bien établi ce qu'était le résultat des courses et s'il n'y avait pas des endroits où on trouvait que c'était plutôt en bon état et que finalement, ça se révélait être en mauvais état. Et je regrette très sincèrement et je vous le dis sans aucune espèce de difficulté de ne pas avoir présenté ce travail en conseil municipal. Donc, je vous donne acte de ça et je proposerai qu'en annexe des prochains rapports du conseil municipal, vous soient livrés les éléments que vous indiquez et que je vous rapporte puisque je ne suis pas sûr que nous l'ayons fait, ne serait-ce qu'à titre indicatif ou même en commission. Et c'est une erreur de ma part. Je vous concède ça, mais je reprends : oui, tout ce que vous avez dit les uns les autres est parfaitement justifié sur l'état, etc. Mais moi, je ne dirais pas que la Chapelle Saint-Luc est mal dotée et mal aidée par l'État, par l'agglomération, par le département. Mais, Monsieur Richard, je vous le dis entre nous, les subventions du département, elles n'arrivent pas toutes seules. Il faut parfois susciter des questions, etc. Et il peut arriver que de temps en temps, par exemple, je ne vous prends pas le département, je vous prends la région, ils nous avaient quand même dit non sur une subvention de la voie dite Mermoz, dont je voudrais discuter un moment avec vous, mais pas en public et pas avant d'avoir fait le travail préliminaire, je voudrais lui donner un nom particulier, je suis sûr que tout le monde sera d'accord. Mais indépendamment de ça, il nous avait refusé une subvention, il a fallu un peu..., dire les choses. Danton, il a fallu se battre un petit peu parce qu'il y a le pont Sarraill qui arrive, on y était encore cet après-midi sur le futur pont Sarraill, mais il va être coupé pendant un petit moment, donc il faut quand même que Danton puisse absorber et soit de bonne qualité. Bref, c'est un travail permanent. Et quand vous avez fini une partie de la ville, vous pouvez faire tous les plans à dix ans que vous voulez, il faut recommencer. Donc qu'il y ait en stock des voiries, des éléments de notre patrimoine qui soient en moins bon état que d'autres, ça, c'est l'histoire de la ville, l'histoire des communes. Et vous avez été suffisamment en responsabilité Madame Boeglin pour savoir que c'est comme ça que ça se passe. Donc nous sommes dans un trend qui n'est pas si mauvais que ça, quand on regarde la ville globalement, mais on a du mal à se dire... Moi j'essaie quand même, quand je franchis l'avenue Jean Jaurès, de me rappeler ce que c'était. Il faut quand même se rappeler ce que c'était que les voiries dans le quartier Chantereigne. Et ça a quand même changé et positivement changé. Là, ce qu'il y aura à présenter aussi, je le dis devant le directeur général et les services et avec mes collègues, on va poser sur la table, on a posé les premiers éléments de la réfection de la rue du Maréchal Leclerc. On va décliner ça au travers des projets qui sont associés au travail qu'on avait fait en 2019 sur la réfection du cœur de ville. Et on va présenter globalement les opérations, c'est-à-dire l'opérationnalité de ce projet de cœur de ville, une fois qu'aura été déclinée la première marche, avec le débat qui a eu lieu, qui aura lieu, qui peut être pris sur la mise en sens unique, etc. Mais je suis sûr, après avoir réfléchi et avoir regardé longuement, etc., que

nous avons fait le bon choix et que le résultat sera positif pour la ville et son état des lieux. Mais vous allez avoir dans les années qui viennent, vous aurez la réfection de Salengro, René Coty, et l'accroche du cœur de ville. Donc tout ça, au regard de ce que vous évoquez de la précision, tout ça est aujourd'hui sur la table et vous sera présenté avec ce qui vous a manqué, même si on l'a présenté à la population, le conseil municipal n'en a pas été destinataire. Ça, c'est la première chose que je voulais vous dire.

Sur le personnel, le débat est assez clair, on va avoir des rapports dans quelques minutes sur ce sujet. Vous savez qu'on a un contrôle CRC de la ville de la Chapelle Saint-Luc, de la cour régionale des comptes, sur le personnel comme 10 communes de l'agglomération plus l'agglomération elle-même, Troyes Champagne Métropole et le centre de gestion aussi. Et des communes de tailles très différentes, puisqu'on a Bouranton, Torvilliers, Villechétif, Saint-Julien, Saint André-les Vergers, Sainte-Savine, nous, Troyes évidemment, etc. En fait, ça nous dépasse, mais c'est intéressant, je les ai reçus, les magistrats de la cour régionale des comptes. En fait, on voit bien ce qui est en train de se passer au niveau de l'État. L'État a une thèse qui est que les communes et les collectivités territoriales ont plus dépensé, etc., et notamment sur le personnel, leurs dépenses sont explosées. Il oublie de nous dire que ce sont ses négociations à lui qu'il nous impose et qui se répercutent sur nos budgets et dont on a vu le fonctionnement. Mais surtout, j'ai exprimé auprès des magistrats le fait que d'abord, ils étaient les bienvenus, qu'on leur donnerait évidemment tous les éléments qu'ils demandent, mais surtout que j'étais bienheureux d'avoir un appui, un regard, sur une sorte d'audit officiel de la situation des personnels et de leur regard à eux sur l'évolution des dépenses de personnels. Pour être très clair avec vous, le directeur général m'en est témoin et les équipes en sont témoins, je souhaite qu'on utilise les ressources humaines en face des services pour la Chapelle Saint-Luc parce que les gens ont besoin d'avoir des êtres humains en face d'eux. Et pour autant, nous devons maîtriser ces dépenses, ça veut dire qu'il y a sûrement des choses qu'il faut faire autrement. Et c'est tout le débat, qui est long, qui est compliqué. C'est un débat qui va continuer, j'ai bien compris que ça aurait lieu dans le cadre des futures échéances électorales qui nous attendent l'année prochaine. Mais c'est un débat qui est très intéressant parce qu'au regard des contraintes qui sont les nôtres, au regard des services qu'on a à rendre, quels arbitrages est-on en capacité de faire et comment allons-nous faire, c'est une bonne question, mais c'est une question où vous ne trouverez pas beaucoup de différences dans l'appréciation que l'on fait de la nécessité de gérer au mieux ces questions. Si nous sommes honnêtes les uns avec les autres, peut-être que vous feriez des coupes plus sombres. Moi, je ne crois pas que nous puissions nous permettre de faire des coupes sombres dans une ville comme la Chapelle Saint-Luc. Par contre, je pense qu'il y a des tâches qu'il faut renforcer et des tâches dont il faut maîtriser le déploiement et peut-être redéployer les personnels. C'est un travail que nous avons commencé. C'est un travail que nous avons discuté avec les magistrats de la cour régionale des comptes, mais c'est un débat noble, comme disait l'autre. C'est le deuxième point sur la question des personnels, on maîtrise quand même. D'ailleurs ce n'est pas trahir que de dire que lorsqu'ils ont évoqué directement ce qu'ils avaient déjà réceptionné des informations de la ville de la Chapelle Saint-Luc au travers des comptes administratifs, ils nous ont plutôt dit : ça va, ce n'est pas la catastrophe. Mais n'empêche qu'elle représente aujourd'hui 67% de nos dépenses de fonctionnement. Donc, même si ce n'est pas la catastrophe, même si nous maîtrisons, même si nous sommes parfois juste dans la manière dont nous déployons les dépenses de personnels, c'est un sujet parce que ça représente et ça gage un volume assez important, très importants des dépenses de fonctionnement. C'est un peu partout pareil, j'ai été très surpris des chiffres de mes collègues. Saint-Julien, par exemple, ils sont à 67-68. J'ai été très surpris. Je pensais que nous, on était plutôt plus au-dessus que la moyenne. Nogent, j'ai l'impression que c'est très impressionnant aussi, par exemple, qui est pourtant une commune riche. Ça peut s'expliquer, si on a un débat sérieux sur cette question, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de recette miracle et puis il n'y a pas de loi d'airain, mais il y a quand même le poids de l'histoire et le poids de ce qu'aujourd'hui, on doit à la population. Mais il faut faire extrêmement attention, j'en suis bien d'accord. Mais ce que je voulais vous redire... On a parlé de Pinet sur le fait qu'on faisait un emprunt relais. Enfin, la transformation de Pinet, c'est quand même assez impressionnant. Je veux bien qu'on le prenne sous l'angle des subventions. Mais aujourd'hui, j'ai des félicitations de beaucoup de mes collègues maires qui disent, la ville de la Chapelle Saint-Luc, etc. Il ne faut pas oublier que ce sont des équipements qui rayonnent. C'est-à-dire que les enfants de tout le département et même au-delà viennent sur un site comme celui de Pinet. Ce sont des éléments de référence de notre ville, et c'est très important. Et la réouverture d'Aqualuc, certes on a refait l'étanchéité, mais pas seulement. On va lui donner un coup de jeune. Il y a des choses qui vont se passer. On vous fera les surprises. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il se passe énormément de choses, y compris en investissements dans notre ville. Vous avez parlé de Jean Jaurès qui nous coûte, oui, mais à un moment donné, il faut refaire les toitures. On les refait, on a les moyens de les faire. Et encore une fois, on est aidé pour ça. On ne va pas se plaindre. Je ne vais quand même pas vous dire : on fait ça seuls, nous ! Non, bien sûr que le préfet est venu la semaine dernière et en effet, on lui a proposé de voir un certain nombre de dossiers qui sont les nôtres. On continue le travail patient visant à rénover notre ville avec à l'esprit une matrice, c'est qu'on y vive bien, paisiblement le plus possible et partout, et que partout, il y ait cette couleur de calme et de sérénité qui transparaît des éléments qu'on pose. C'est à cela qu'on tient. On ne fait pas des voiries pour faire des voiries. J'ai dit à la population dans chacune des réunions de quartier : si j'ai à choisir entre les trottoirs et la bande roulante, ce sera les trottoirs. Parce que j'ai envie que notre ville soit prioritairement dédiée à l'idée qu'on puisse déambuler dans de bonnes conditions ou se déplacer en poussette, en fauteuil roulant, mais sur des bases qui sont des bases paisibles et tranquilles. Et encore une fois, la réfection du centre-ville qui va commencer et qui a

commencé avec le maréchal Leclerc, l'ambiance que l'on veut donner, c'est une ambiance de ville calme, paisible et très verte. Et c'est un travail que nous sommes en train d'accomplir. Et puis ça va être long et vous aurez l'occasion, c'est sûr, de pointer des choses qui ne vont pas. Mais vous me permettez, si ça ne dérange personne, de dire aussi ce qui va. Parce que je trouve que dans notre pays, on passe notre temps à expliquer que ça ne va pas et on ne dit jamais ce qui va. Ce n'est pas seulement La Chapelle, mais je voudrais que ma ville soit éventuellement le fer de lance d'un optimisme, en tout cas d'un volontarisme un peu fort. Les nouveaux services aux anciens qu'on pose, les maisons qui vont sortir, bientôt il y aura de la rénovation de Mermoz. Enfin, il se passe plein de choses et plein de choses d'ampleur. Ça n'empêche pas qu'il y a forcément des choses à continuer d'améliorer. Et c'est à quoi on va s'employer, dans des limites à fixer, n'oublions pas qu'on est au ROB. Alors, je disais à l'instant qu'il fallait être optimiste, je conclus là-dessus : est-ce qu'on pourra verser la totalité de notre résultat à la section d'investissement ? J'attends de voir les chiffres. Peut-être qu'il faudra regarder un petit peu. Je vous signale que l'année dernière, on a été prudents. Parce que n'oubliez pas que cette commune est gérée avec énormément de parcimonie. On est extrêmement prudents. Par exemple, au BP, dans les dépenses d'énergie, on avait mis 4,5 millions. Et dans l'année, on a repris je ne sais plus combien, parce qu'on a vu qu'on pouvait ajuster. Mais on avait été prudents. On a rajouté des dépenses de personnel aux 14,4 millions, la RH voulait beaucoup plus, etc., on avait dit 14,4 millions avec le directeur général et l'adjoint aux finances. On termine à 14,391 alors qu'on a remis de l'argent au cas où, pendant l'année. Donc on se gère au mieux, au plus juste et avec énormément de prudence. On n'affiche jamais dans nos budgets, si ce n'est pas notifié, les subventions, on ne les met quand on a la certitude de pouvoir les toucher et on en met 80 % tant qu'on les... Bon après, on peut toujours faire mieux et vous avez bien raison de le noter et vous êtes là pour ça. Mais je voudrais qu'on soit au moins, si ce n'est optimistes, au moins volontaires. Notre ville mérite qu'on soit un peu positifs parce que si on n'est pas positifs, nous, en tant que conseil municipal, je me demande comment les gens qui aujourd'hui sont extrêmement inquiets sur plein de dossiers, pourraient avoir un point de repère et un phare un tout petit peu lumineux. Je ne parle pas forcément du château d'eau, mais un jour le château d'eau. Voilà ce que je voulais vous dire un peu longuement, j'en suis désolé moi aussi, sur ce ROB. Il y a un vote à faire, mais vous allez tous pouvoir voter oui parce que c'est de dire qu'on a fait... On prend acte qu'on a eu le débat et il faut voter pour prendre acte qu'on a eu le débat. Donc vous êtes d'accord qu'on a eu le débat ? Personne n'est contre l'idée de dire qu'on a eu le débat. Non. Personne ne s'abstient sur l'idée qu'on a eu le débat. On a eu le débat à l'unanimité et je vous remercie.

Rapport n°2

Délibération n°04/2025

**PERSONNEL COMMUNAL
ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL À DESTINATION
DU PERSONNEL TECHNIQUE EN CHARGE DES POINTS ÉCOLE
ET DE L'ENTRETIEN DES STRUCTURES**

Rapporteur : Sylviane Bettinger

L'annualisation du temps de travail se définit comme une pratique d'organisation horaire permettant à l'employeur de répartir la durée du travail d'un agent sur une période maximale de 12 mois consécutifs. Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée légale se compensent avec celles réalisées en dessous.

Elle est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 au sein du service des moyens généraux pour le personnel technique en charge de l'entretien des structures et des points écoles situés à proximité du 15 ter de la rue Jean Moulin, de la rue Jean Zay et de la rue Ferdinand Buisson, conformément à la délibération n°111/2023 du 19 décembre 2023.

L'objectif était de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes où l'activité est moins importante, tout en leur maintenant une rémunération identique tout au long de l'année d'au moins 20 heures par semaine, y compris pendant les périodes où l'activité est plus faible.

Après un an de fonctionnement, force est de constater que la mutualisation des points écoles et de l'entretien de structures à travers la mise en place de cycles de travail annualisés répond aux besoins de la collectivité et aux attentes des agents concernés.

Pour des raisons de flexibilité dans la gestion des points école pour lesquels l'annualisation est déjà en place, il convient de procéder aux ajustements suivants :

Point école Jean Zay :

- Période scolaire = période haute (36 semaines).
 - 21 heures 45 par semaine pendant le temps scolaire (point école + entretien des structures).
- Période de vacances = période basse (16 semaines).
 - 20 heures pendant les vacances scolaires (entretien des structures).

Point école 15ter Jean Moulin :

- Période scolaire = période haute (36 semaines).
- 24 heures 25 par semaine pendant le temps scolaire (point école + entretien des structures).
- Période de vacances = période basse (16 semaines).
- 20 heures pendant les vacances scolaires (entretien des structures).

Point école Ferdinand Buisson :

- Période scolaire = période haute (36 semaines).
- 21 heures, voire 20 heures 30 lors de la trêve hivernale pendant le temps scolaire (point école + entretien des structures).
- Période de vacances = période basse (16 semaines).
- 20 heures pendant les vacances scolaires (entretien des structures).

Il est proposé d'étendre ce fonctionnement au second point école de la rue Jean Moulin, à proximité de l'école Simone Weil, dans les conditions suivantes :

- Période scolaire = période haute (36 semaines)
 - Temps de travail : 24 h 10 par semaine (point école + entretien des structures)
- Période vacances = période basse (16 semaines)
 - Temps de travail : 20 h 00 par semaine (entretien des structures)

Après saisine du Comité Social Territorial lors des séances du 9 décembre 2024 et du 20 décembre 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'ACTUALISER les cycles de travail annualisés du personnel technique en charge des points école situés à proximité du 15 ter de la rue Jean Moulin, de la rue Jean Zay et de la rue Ferdinand Buisson, dans les conditions susmentionnées et des dispositions réglementaires en matière de temps de travail.
- DE METTRE EN PLACE un cycle de travail annualisé pour le personnel technique en charge de l'entretien des structures et du second point école de la rue Jean Moulin à proximité de l'école Simone Weil, dans les conditions susmentionnées et dans le respect des dispositions réglementaires en matière de temps de travail.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			

Rapport n°2

Délibération n°05/2025

**PERSONNEL COMMUNAL
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS**

Rapporteur : Sylviane Bettinger

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les modifications intègrent notamment l'actualisation des cycles de travail annualisés du personnel technique évoquée au point précédent à travers :

- La création de 4 postes d'adjoint technique à 20,57/35^{ème}, 21,17/35^{ème}, 22,80/35^{ème} et 22,92/35^{ème} ;
- La suppression de 6 postes d'adjoint technique (deux à 24/35^{ème}, un à 26/35^{ème}, deux à 27/35^{ème} et un à 28/35^{ème}).

Dans le but de rendre le tableau des effectifs conforme à la réalité de l'organisation, il est nécessaire de procéder à la suppression de certains postes dans les filières administrative, technique, animation, culture, sociale, sportive, sécurité tels qu'ils sont déclinés dans les annexes n°1 et n°2 jointes au présent rapport.

Il convient également, aux regards des dispositions énoncées à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de prendre en considération en annexe n°3 de la présente délibération la liste des emplois permanents pour lesquels des agents contractuels de droit public sont susceptibles d'être recrutés, en l'absence de candidatures de fonctionnaires, sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 2°, L.332-10 et L.332-13 de ce même code.

Après saisine du Comité Social Territorial lors des séances du 9 décembre 2024 et du 20 décembre 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'ADOPTER les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments annexés (1,2 et 3) au présent rapport.
- DE RECOURIR, en l'absence de candidatures de fonctionnaires à des agents contractuels de droit public pour les postes figurant en annexe n°3 sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 2°, L.332-10 et L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		3	

Annexe n°1 : Liste des emplois supprimés et créés au tableau des effectifs

Filière administrative :

- Suppression de 9 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial.
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- Suppression de 3 postes d'attaché territorial.

Filière technique :

- Suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial à 24/35^{ème}.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 26/35^{ème}.
- Suppression de 2 postes d'adjoint technique territorial à 27/35^{ème}.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 28/35^{ème}.
- Suppression de 6 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal territorial.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 20,57/35^{ème}.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 21,17/35^{ème}.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 22,80/35^{ème}.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 22,92/35^{ème}.

Filière animation :

- Suppression de 2 postes d'adjoint territorial d'animation.
- Suppression de 2 postes d'animateur territorial.

Filière culture :

- Suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.
- Suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe.
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à 14/20^{ème}.
- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à 20/20^{ème}.

Filière sécurité :

- Suppression de 3 postes de gardien brigadier.

Filière sociale :

- Suppression de 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Filière sportive :

- Suppression d'un poste d'opérateur des APS qualifié.

Annexe n°2 : Tableau des effectifs (emplois permanents)

Ancienne répartition des postes au 17 décembre 2024				Nouvelle répartition des postes proposée au 25 février 2025			
	Pourvu	Vacant	Total général		Pourvu	Vacant	Total général
Administrative	74	32	106	Administrative	79	13	92
Adjoint administratif	10	4	14	Adjoint administratif	10	4	14
Adjoint adm pcpal 2e cl	12	12	24	Adjoint adm pcpal 2e cl	13	2	15
Adjoint adm pcpal 1ère cl	26	4	30	Adjoint adm pcpal 1ère cl	29	1	30
Rédacteur	5	4	9	Rédacteur	6	2	8
Rédacteur pcpal 2e cl	4	2	6	Rédacteur pcpal 2e cl	3	2	5
Rédacteur pcpal 1ère cl	6	1	7	Rédacteur pcpal 1ère cl	6	1	7
Attaché territorial	6	5	11	Attaché territorial	7	1	8
Attaché Principal	2	0	2	Attaché Principal	2	0	2
Attaché Territorial Hors Classe	1	0	1	Attaché Territorial Hors Classe	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1
Directeur Général de Services	1	0	1	Directeur Général de Services	1	0	1
Technique	119	30	149	Technique	117	22	139
Adjoint technique 9/35 ème	1	0	1	Adjoint technique 9/35 ème	1	0	1
Adjoint technique 20,57/35ème	0	0	0	Adjoint technique 20,57/35ème	0	1	1
Adjoint technique 21,17/35ème	0	0	0	Adjoint technique 21,17/35ème	0	1	1
Adjoint technique 22,80/35ème	0	0	0	Adjoint technique 22,80/35ème	0	1	1
Adjoint technique 22,92/35ème	0	0	0	Adjoint technique 22,92/35ème	0	1	1
Adjoint technique 24/35 ème	0	2	2	Adjoint technique 24/35 ème	0	0	0
Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1	Adjoint technique 26/35 ème	0	0	0
Adjoint technique 27/35 ème	0	2	2	Adjoint technique 27/35 ème	0	0	0
Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2	Adjoint technique 28/35 ème	1	0	1
Adjoint technique	44	6	50	Adjoint technique	44	6	50
Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1	Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1
Adjoint technique pcpal 2ème cl 27/35 ème	1	0	1	Adjoint technique pcpal 2ème cl 27/35 ème	1	0	1
Adjoint technique pcpal 2ème cl	17	8	25	Adjoint technique pcpal 2ème cl	14	5	19
Adjoint technique pcpal 1ère cl	22	0	22	Adjoint technique pcpal 1ère cl	21	1	22
agent de maîtrise	17	4	21	agent de maîtrise	17	3	20
Agent maîtrise pcpal	12	2	14	Agent maîtrise pcpal	13	0	13
technicien territorial	2	2	4	technicien territorial	3	1	4
technicien territorial principal de 2ème cl	0	1	1	technicien territorial principal de 2ème cl	0	1	1
technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1	technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1
Ingénieur	0	1	1	Ingénieur	0	1	1
Animation	36	16	52	Animation	38	10	48
Adjoint territorial d'animation	12	9	21	Adjoint territorial d'animation	14	5	19
Adjoint d'animation princ 2cl	13	3	16	Adjoint d'animation princ 2cl	13	3	16
Adjoint d'animation princ 1cl	7	0	7	Adjoint d'animation princ 1cl	6	1	7
Animateur territorial	3	3	6	Animateur territorial	4	0	4
Animateur pcpal 2ème cl	1	1	2	Animateur pcpal 2ème cl	1	1	2
Culture	11	12	23	Culture	11	8	19
Adjoint patrimoine	0	0	0	Adjoint patrimoine	0	0	0
Adjoint patrimoine principal 2ème classe	2	0	2	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	2	0	2
Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1	Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	0	0
Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2	Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 2/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 2/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 3/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 3/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 4/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 4/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,66/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,66/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 7/20ème	0	2	2	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 7/20ème	0	2	2
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	3	2	5	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	3	2	5
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	0	0
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	0	1
Sécurité	8	5	13	Sécurité	9	1	10
Gardien-Brigadier	0	5	5	Gardien-Brigadier	1	1	2
Brigadier chef pcpal	8	0	8	Brigadier chef pcpal	8	0	8
Sociale	4	11	15	Sociale	10	3	13
ATSEM pcpal 2e cl	2	7	9	ATSEM pcpal 2e cl	8	1	9
ATSEM pcpal 1ère cl	2	4	6	ATSEM pcpal 1ère cl	2	2	4
Sportive	6	9	15	Sportive	6	8	14
Opérateur des APS qualifié	0	1	1	Opérateur des APS qualifié	0	0	0
Opérateur pcpal APS	0	1	1	Opérateur pcpal APS	0	1	1
Educateur APS	4	4	8	Educateur APS	4	4	8
Educateur APS pcpal 2ème cl	0	2	2	Educateur APS pcpal 2ème cl	0	2	2
Educateur APS pcpal 1ère cl	1	0	1	Educateur APS pcpal 1ère cl	1	0	1
Conseiller des APS	1	1	2	Conseiller des APS	1	1	2
Hors filières	1	3	4	Hors filières	1	3	4
Chargé de mission GUSP	0	1	1	Chargé de mission GUSP	0	1	1
Chargé d'opération ANRU	0	1	1	Chargé d'opération ANRU	0	1	1
Chef de projet politique de la Ville	0	1	1	Chef de projet politique de la Ville	0	1	1
Directeur de cabinet	1	0	1	Directeur de cabinet	1	0	1
Total général	259	118	377	Total général	271	68	339

Annexe n°3 : Liste des emplois permanents susceptibles d'être pourvus par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-8 2°, L.332-14, L.332-10 et L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique :
- L.332-14 : En l'absence et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial,
- L.332-9 2° : Aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté sur ce poste
- L.332-10 : Contrat à Durée Indéterminée
- L.332-13 : Contrat de remplacement sur emploi permanent

Unité	Intitulé du poste	Classification	Statut	Caractéristiques	Qualifications requises	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Intitulé des fonctions	Niveau d'expérience	Compétences
Direction des services techniques	1	Responsable de la mission développement durable	Administrative	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine du développement durable	TC
	1	Chargé(e) d'urbanisme et instructeur(trice) du droit des sols	Administrative	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine de l'instruction du droit des sols	TC
	1	Agent d'entretien des espaces verts	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP Jardinier paysagiste	TC
	1	Gardiennage Parc Pierre Pica	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP	TC
	1	Secrétaire administratif(ve)	Administrative	C	Adjointes administratives Territoriaux	Adjoint administratif	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Baccalauréat	TC
	2	Agent d'entretien de la voirie	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP	TC
	1	Directeur(trice) adjoint(e) Services Techniques additionnels	Technique	B	Techniciens Territoriaux	Technicien	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative en tant que technicien territorial	TC
	1	Maçon	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP/BAC professionnel	TC
	2	Agent des activités	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP	TC
	1	Agent technique polyvalent	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP	TC
	2	Electricien	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP	TC
	1	Menuisier	Technique	C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP/BAC professionnel	TC
	2	Plombier	Technique	C	Adjointes techniques/ Agents de maîtrise	Adjoint technique /Adjoint technique principal de 2ème classe/Agent de maîtrise	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	CAPBEP/BAC professionnel	TC

Direction	Intitulé de la fonction	Secteur	Atelier	Cadre et grade	Grade(s) de référence	Niveau de responsabilité	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Niveau de formation	Temps de travail
Direction des ressources internes	1	Assistant(e) de prévention	B	Technique	Techniciens territoriaux	Technicien	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Gérer le temps de travail et les absences des agents de la collectivité. Suivre les ateliers d'évaluation professionnelle. Gérer les piles des agents contractuels de droit public et privé : de la saisie des variables à la DSN. Assurer la gestion administrative des agents contractuels de leur recrutement à leur départ.	Formation supérieure, double d'une première expérience significative dans le domaine de la prévention des risques professionnels.	TC
	1	Directeur(e) des Ressources humaines	A	Administrative	Attachés Territoriaux	Attaché	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Assurer la gestion administrative et salariale du personnel. Entretiens les relations et négocier avec les partenaires sociaux. Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution de la masse salariale.	Formation supérieure, double d'une première expérience significative dans la gestion des ressources humaines.	TC
	2	Assistant(e) RH	C	Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème et	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent		Baccalauréat	TC
	1	Rédacteur juridique et marchés publics	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Garantir la sécurité juridique des procédures de commande publique. Gérer les étapes administratives des marchés.	Formation supérieure, double d'une première expérience significative dans la gestion des marchés publics.	TC
	1	Agent chargé de la maintenance informatique	C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Installer, configurer et superviser les différents éléments du parc informatique. Assurer l'assistance aux utilisateurs.	BAC professionnel	TC
	1	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Entretien des locaux. Sécuriser les points écoles.	CAP/BEP	TNC 20,675ème
	1	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Entretien des locaux. Sécuriser les points écoles.	CAP/BEP	TNC 21,1705ème
	1	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Entretien des locaux. Sécuriser les points écoles.	CAP/BEP	TNC 22,8005ème
	1	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Entretien des locaux. Sécuriser les points écoles.	CAP/BEP	TNC 22,9235ème
	1	Assistante (e) de gestion financière, budgétaire et comptable	C	Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal	Spécificités du poste et nature des missions qui y rattachent	Assurer la gestion comptable des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.	Baccalauréat	TC

Direction	Niveau de base	Unités de compte	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grades et échelons (selon l'ancienneté)	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Qualifications requises à la nomination	Champs d'intervention	Niveau de recrutement	Temps de travail
Direction culture loisirs	4	Maître-nageur sauveteur	B	Sportive	Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et sportives	Maître-nageur (e) sauveteur	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Surveiller les baignades et veiller à la sécurité des usagers. Enseigner la natation scolaire et participer à la définition du projet pédagogique. Encadrer les animations sportives scolaires et les activités aquatiques.	BEESANBP-EPS AAN	TC	
	4	Agent de régie et d'entretien	C	Technique	Adjoint techniques Territoriaux	Adjoint technique	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Gérer la régie et entretenir les locaux du complexe aquatique. Accueillir le public. Gérer les équipements sportifs.	CAP/BEP	TC	
	1.	Responsable des sports	A	Administrative	Attachés Territoriaux	Attaché	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Organiser et mettre en œuvre les manifestations municipales en lien avec le milieu associatif. Gestion administrative et budgétaire.	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine sportif et/ou associatif	TC	
	1	Agent administratif	C	Administrative	Adjointes administratives territoriales	Adjoint administratif	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Effectuer le secrétariat du service de la Vie Associative. Accueillir et renseigner le public (physique et téléphonique). Gérer les dossiers (subventions, aides indirectes, guide associatif).	Baccalauréat	TC	
	1	Responsable de la médiathèque Eliane Charrier	B	Animation	Animateurs Territoriaux	Animateur	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Proposer, développer, coordonner et animer la programmation culturelle de la médiathèque. Constituer, mettre en place et développer des outils et contenus pour l'accueil des publics. Communiquer sur les actions culturelles de la médiathèque.	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine culturel	TC	
	1	Directeur(trice) de l'espace Diderot Bismarck	A	Administrative	Attachés Territoriaux	Attaché	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Participer à la définition d'un projet artistique et culturel auprès des élus, des habitants et le mettre en œuvre. Superviser la gestion et la sécurité des espaces ou des événements. Gestion administrative et budgétaire.	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine culturel	TC	
	1	Professeur de flûte traversière	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique de la flûte traversière).	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TNC 2/20ème	
	1	Professeur de basse	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique de la guitare basse).	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TNC 3/20ème	
	2	Professeur de piano	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique du piano).	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TNC 4/20ème	
	1	Professeur de chant	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique de la technique vocale).	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TNC 7/20ème	
	1	Professeur de clarinette et d'orchestre	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique de la clarinette).	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TNC 7/20ème	
	1	Professeur de percussion et d'orchestre	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique de la batterie et du djembé).	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TNC 14/20ème	
	1	Responsable de l'école de musique /Professeur de saxophone	B	Culturelle	Assistants d'enseignement artistique Territoriaux	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Enseigner des pratiques artistiques spécialisées : musique (théorie et pratique de la guitare). Gestion administrative et budgétaire. Encadrer et organiser l'emploi du temps de l'ensemble des enseignants de l'école.	Diplôme/litre/qualification en lien avec l'instrument de spécialité	TC	

Direction	Nombre de postes	Libre de temps	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grades et rémunération rattachés à l'emploi	Montant des ressources à l'unification contractuelle	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Temps de travail
Direction citoyenneté/proximité/Vie de l'enfant	1	Directeur(trice) citoyen(ne)/proximité/Vie de l'enfant	A	Administrative	Attachés Territoriaux	Attaché	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Assurer, par délégation, la mise en œuvre et le pilotage de l'évaluation des politiques publiques mises en place au sein de la direction. Assurer une représentation institutionnelle avec les acteurs du territoire. Suivre et mettre en œuvre les projets du comité de pilotage du contrat de ville	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine social, associatif, partenariat citoyen et de la politique de la Ville	TC
	1	Agent d'accueil	C	Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Accueillir et conseiller le public (physique et téléphonique). Accompagner dans les démarches administratives.	BEP/BAC professionnel/BAC	TC
	1	Agent administratif	C	Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Accueillir, informer et orienter le public. Accompagner les usagers à l'utilisation des services et dans leurs démarches administratives.	Baccalauréat	TC
	3	Directeur(trice) Accueil Collectif de Mineurs	C	Animation	Adjointes d'animations Territoriaux	Adjoint animation	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Garantir l'application des procédures élaborées par la direction du service Enfance Jeunesse. Assurer la réalisation des tâches administratives en lien avec le poste. Garantir la cohérence et la détermination des projets pédagogiques à partir des objectifs définis dans le PÉDT.	BP-JEPS loisirs tous publics	TC
	1	Animateur(trice)	C	Animation	Adjointes d'animations Territoriaux	Adjoint animation	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Concevoir, proposer, mettre en œuvre et évaluer les activités d'animation.	BAFA	TC
Direction générale des services	8	ATSEM	C	Sociale	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM principal de 2ème classe	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Accueillir avec l'enseignant les enfants et les parents. Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques. Aménager et entretenir les locaux et matériels destinés aux enfants.	CAP accompagnant éducatif petite enfance	TC
	1	Webmaster	B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	Spécificités du poste et nature des missions qui s'y rattachent	Gérer les différents outils de communication de la Ville. Développer l'utilisation du Web.	Formation supérieure, doublée d'une première expérience significative dans le domaine informatique.	TC

Rapport n°2

Délibération n°06/2025

**PERSONNEL COMMUNAL
RECOURS AUX CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC
SUR EMPLOIS NON PERMANENT**

Rapporteur : Sylviane Bettinger

Conformément à l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Elles peuvent également recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique). Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Compte tenu du recensement des besoins non permanents identifiés au sein des services, il convient de recenser, en annexe n°4 du présent rapport, la liste des emplois pour lesquels des agents contractuels peuvent être recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et/ou satisfaire des besoins saisonniers sur le fondement des articles L.332-23 1° et L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Après saisine du Comité Social Territorial lors des séances du 9 décembre 2024 et du 20 décembre 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à recruter par voie contractuelle, sur le fondement des articles L.332-23 1° et L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour satisfaire des besoins non permanents figurant en annexe n°4 du présent rapport.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		3	

Annexe n°4 : Liste des emplois non permanents pour lesquels des agents contractuels peuvent être recrutés sur le fondement des articles L.332-23 1°, L.332-23 2°, du Code Général de la Fonction Publique :
- L.332-23 1°: Accroissement temporaire d'activité
- L.332-23 2°: Accroissement saisonnier d'activité

Direction	Libellé de l'emploi	Catégorie	Famille	Degré de l'agent	Statut de l'agent	Modalité de recrutement contractuel	Durée de travail	Nombre de postes	Rémunération initiale
Direction citoyenneté/Proximité/Vie de l'enfant	ATSEM	C	Sociale	ATSEM principale de 2ème classe	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	2	367
	Agent d'entretien	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 2°	TC	6	367
	Agent d'entretien	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TNC 30/35ème	1	367
	Agent de cantine	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	3	367
	Agent de cantine	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TNC 25/35ème	1	367
	Agent de cantine et cuisinier	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	1	376
	Agent de cantine et d'entretien	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	2	367
	Animateur(trice) périscolaire	C	Animation	Adjoint animation	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	5	367
	Animateur(trice) périscolaire	C	Animation	Adjoint animation	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TNC 33/35ème	2	367
	Agent administratif	C	Administrative	Adjoint administratif	Contractuel de droit public	L.332-23 2°	TNC 25/35ème	1	367
Direction des services techniques	Agent d'entretien des espaces verts	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	2	367
	Agent entretien des espaces verts, production florale, création et décoration florale, mise en place et contrôle de la production et réalisation des décors floraux	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	1	367
	Agent polyvalent	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	1	367
Direction culture loisirs	Adjoint administratif	C	Administrative	Adjoint administratif	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TC	1	367
Direction des ressources internes	Agent d'entretien	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 1°	TNC 16,25/35	1	367
	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 2°	TNC 20,57/35ème	1	367
	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 2°	TNC 21,17/35ème	1	367
	Agent d'entretien et de sécurité des points écoles	C	Technique	Adjoint technique	Contractuel de droit public	L.332-23 2°	TNC 22,42/35ème	1	367
	Assistant(e) RH	C	Administrative	Adjoint administratif	Contractuel de droit public	L.332-23 2°	TC	1	367

Olivier Girardin

On va passer au rapport numéro 2 qui est un gros rapport sur les ressources humaines et sur le personnel. C'est un rapport qui comporte trois votes, ou trois points précis. Et c'est Madame Bettinger qui doit s'y coller.

Présentation du rapport

Effectivement, c'est un rapport qui comporte trois parties.

La première concerne l'actualisation des règles d'annualisation du temps de travail des agents techniques qui ont en charge l'entretien des structures et aussi de la gestion des sorties d'écoles, notamment pour les écoles Jean-Zay, Jean-Moulin et Ferdinand-Buisson. Par ailleurs, il vous est proposé d'étendre cette annualisation en fonction des périodes hautes et basses, notamment les périodes basses, lorsque les enfants sont en période de vacances scolaires, et de l'étendre en honte à l'école Simone Weil.

Après saisine du comité social territorial lors de ses séances du 3 décembre et du 20 décembre 2024, après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité sécurité du 21 février 2025, il vous est proposé d'actualiser les cycles de travail annuels du personnel technique en charge des points école situés à proximité du 15 ter rue Jean-Moulin, de la rue Jean-Zay et de la rue Ferdinand Buisson dans les conditions qui viennent de vous être énoncées, et de mettre en place un cycle de travail pour le point école de Jean-Moulin.

La deuxième partie, qui appelle aussi un vote, il s'agit d'actualiser le tableau des effectifs. Il est nécessaire de procéder à la suppression de certains postes dans les filières administratives, techniques, animations, culture sociale, sportive, sécurité, telles qu'elles sont déclinées dans les annexes 1 et 2 du rapport.

Il y a une petite évolution aussi. Nous devons désormais répertorier en annexe de notre tableau des effectifs la liste des emplois permanents pour lesquels les agents contractuels ont été recrutés, de droit public, bien sûr, en fonction des conditions prévues dans nos articles du code général de la fonction publique en cas de non recrutement, de l'impossibilité de recruter des fonctionnaires.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de recrutements supplémentaires puisque les postes sont actuellement pourvus par des agents contractuels de droits publics, pour un temps complet.

Après saisine du comité social territorial, lors de sa séance du 9 décembre 2024, de la saisine de la commission pôle ressources internes, qualité sécurité du 20 février 2025, il vous est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments que je viens de vous décrire et qui sont aussi rapportés dans les annexes 1 et 2 ; de recourir en l'absence de candidatures de fonctionnaires à des agents contractuels de droit public sur les postes figurants en annexe numéro 3, sur le fondement du code général de la fonction publique et d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document y afférent.

Le troisième point porte sur le recours de contractuels de droit public sur des emplois non permanents. Il s'agit d'emplois pour des accroissements de saison ou des accroissements d'activités ponctuelles. Et ce, compte tenu des éléments qu'on a pu recueillir auprès des services, nous les avons identifiés, qui figurent en annexe 4. Je tiens à préciser que ces emplois non permanents ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité et sécurité du 20 février, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à recruter par voie contractuelle sur le fondement des articles du code général de la fonction publique pour satisfaire les besoins permanents figurant en annexe 4 du rapport.

Nous devons procéder à trois votes.

Après présentation du rapport

Merci à vous de cette présentation précise sur ce rapport complexe. Et j'ouvre les débats éventuels que vous voudriez avoir sur ce sujet, même si le ROB a largement contribué à éclairer l'assemblée sur ces questions, dont nous avons la version technique de toutes les obligations qui nous sont faites et de toutes les mutations que nous engageons.

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires sur ce rapport ?

Je n'en vois pas, je vais mettre aux voix. On a on a on a trois votes.

J'appelle le vote sur l'annualisation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

L'actualisation du tableau des effectifs, par contre, là, vous vous abstenez. Donc il y a un vote différent, mais ça va, c'est clair pour la séance ?

Et recours au contractuel de droit public sur emploi non permanent, vous vous abstenez aussi ? Sinon, c'est le même vote pour les autres.

Rapport n°3

Délibération n°07/2025

**RÉNOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SUR LE PARKING DU STAND DE TIR**

Rapporteur : Julien Mauvignant

Dans le cadre de la rénovation de l'installation communale d'éclairage public sur le parking du stand de tir, situé rue de La Douane et sur la rue des Nozeaux, il y avait lieu de prévoir le passage en LED de 10 mâts, dont le remplacement d'un mât accidenté sur la rue des Nozeaux.

Il est rappelé que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA.) depuis 1937 et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière de la Ville au moment de son adhésion,
- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 1976.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- La pose d'une lanterne d'éclairage public sur candélabre.
- La pose d'un module LED.
- Pose candélabre sans massif.
- Kit rétrofit Eclatec ECLAT.
- Mât droit acier galvanisé.
- Test des câbles entre les mâts sur le parking du stand de tir.

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon les conditions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 7 000 €, et la contribution communale serait égale à 70% de cette dépense, soit 4 900 €.

Après saisine de la commission Pôle développement urbain et transition écologique 17 février 2025.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- DE SOLLICITER le SDEA pour la réalisation des travaux ci-dessus définis.
- DE VERSER au SDEA un fonds de concours prévisionnel à hauteur de 4 900 €, sur présentation d'un décompte définitif dans les conditions des délibérations n°15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA.
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.
- DE METTRE à disposition du SDEA les installations d'éclairage public, propriété de la Ville, en application de l'article L1321.1 du Code Général des Collectivités territoriales.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			

Olivier Girardin

Je redoute le pire. Voilà l'explication des reste à charge et des reste à réaliser sur le stand de tir.

Présentation du rapport

Un gros morceau aussi ! 10 candélabres. Donc, une délibération, effectivement, pour le remplacement de 10 candélabres autour du stand de tir. Petite particularité, il n'y a qu'un seul vrai remplacement de candélabres. Pour le reste c'est du Rétrofit, donc on ne change que la partie d'éclairage pour les neuf autres. Celui qu'on remplace, c'est suite à un accident, donc il a fallu effectivement changer complètement. Des travaux qui vont être réalisés par notre syndicat de l'énergie, le SDEA, autour de 7 000 euros pour l'estimation, avec un reste à charge pour la commune de 70% donc environ 4 900 euros que nous allons devoir virer au SDEA pour qu'il réalise les travaux.

Après saisine des deux commissions concernées, celle sur le développement urbain et celle sur les ressources internes, il vous est proposé tout d'abord de solliciter le SDEA pour la réalisation des travaux et de leur verser ce fameux concours prévisionnels de 4 900 euros ; d'inscrire au budget les crédits nécessaires, et de mettre à disposition du SDEA les installations d'éclairage publics. Et enfin d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a sur ce rapport des remarques, des commentaires ?

Danièle Boeglin

C'était un accident, il n'y a pas eu d'assurance là-dessus ?

Jean-Paul Braun

C'est un accident rue des Nozeaux. Et ce n'est pas parce que l'assurance rembourse que le syndicat ne facture pas le candélabre. A titre indicatif, on en est, je crois, à 15 000 euros de candélabres abîmés suite à des accidents de voiture.

Olivier Girardin

Ça roule trop vite parce que les voies sont refaites, justement. La méthode anglaise est à réfléchir ! Vous connaissez la méthode anglaise de réfection de la voirie ? Ils ne refont pas les voiries, ce qui fait que les gens roulent moins vite. C'est vrai. Mais ils ont beaucoup moins de morts que nous. Par contre, les distances en Grande-Bretagne sont des distances qui n'ont rien à voir avec les distances françaises. Parce que quand tu roules, tu fais attention à la manière dont tu roules parce que c'est le nid de poule, le chêne en travers, tout ça, ça existe. C'est vrai.

Julien Mauvignant

Ils ont la même méthode pour le train et ça marche beaucoup moins bien !

Olivier Girardin

Oui, tout à fait. Nous, on a pris la même méthode, mais on ne l'a jamais dit.

(...)

Oui, avec que des maisons, tout à fait. Ça, c'est Londres, mais dans la campagne, il y a un vrai sujet autour de... Par exemple, les emprises foncières de la bande roulante, pour vous croiser, c'est systématiquement comme du côté de chez mes parents à Couvignon. Tu te mets sur le bas-côté.

Monsieur Mauvignant, on va passer au vote et ensuite, comme vous avez parfaitement réalisé le premier exercice, je vous confierai le second sur l'éclairage.

Donc, je passe au vote sur ce dossier. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°4

Délibération n°08/2025

**RENOUVELLEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
RUE DU MARÉCHAL LECLERC ET RUE LÉO LAGRANGE**

Rapporteur : Julien Mauvignat

Dans le cadre du renouvellement de l'installation communale d'éclairage public des rues du Maréchal Leclerc et Léo Lagrange, nécessaire à la requalification de la voirie, et faisant partie du projet global de réaménagement du cœur de ville, il y a lieu de prévoir le remplacement de tous les mâts, ainsi que le câble souterrain d'éclairage public vétuste.

Il est rappelé que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA.) depuis 1937 et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière de la Ville au moment de son adhésion.
- La maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 1976.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- La dépose de 14 ensembles d'éclairage public.
- La fourniture et la pose de 15 candélabres en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 7 mètres équipés d'un luminaire fonctionnel à LED avec appareillage de classe 2.
- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public nécessaire à l'alimentation des candélabres projetés.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code Général des collectivités territoriales.

Selon les dispositions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 77 000 €, et la contribution communale serait égale à 70 % de cette dépense, soit 53 900 €.

Après saisine de la commission Pôle développement urbain et transition écologique du 17 février 2025.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- DE DEMANDER au SDEA pour la réalisation des travaux ci-dessus définis.
- DE VERSER au SDEA un fonds de concours prévisionnel à hauteur de 53 900 €, sur présentation d'un décompte définitif dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA.
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.
- DE METTRE à disposition du SDEA les installations d'éclairage public, propriété de la Ville, en application de l'article L1321.1 du Code Général des Collectivités territoriales.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			



Emprise travaux
Rue Léo Lagrange

-Emprise travaux
Rue du Maréchal Leclerc

C					
E					
F					
D					
C	30/11/24	AVT			
E	05/11/24	AVT			
A	18/07/24	AVT			
D	07/07/24	AVT			
NO	DATE	GECS	YENS	USA	MODIFICATIONS



BEBV
Bureau d'Etude Bruger - Vlardot
42bis rue de la Paix
10 000 TROYES
Téléphone : 06.64.61.12.78
Email : anthony.vlardot@bebv.fr

PLAN DE SITUATION

REFECTION DE LA RUE DU
MARECHAL LECLERC

MAITRE D'OUVRAGE:
VILLE DE LA CHAPELLE SAINT LUC
Hôtel de ville - rue du Maréchal Léclerc
10 600 LA CHAPELLE SAINT LUC

N° AFFAIRE	FORMAT	ECHELLE	PHASE	N° CLASSE	DISCIPLINE	TYPE DOC	N° DOC	REV
	A1	1/200	PRO				001	

Présentation du rapport

On va parler de la rue du Maréchal Leclerc, la preuve qu'on fait bien la réfection de la voirie, et aussi de l'éclairage qui va avec.

On est sur un petit peu plus de candélabres, 15 au total. Par contre, on est sur du remplacement complet, ce qui fait que le coût des travaux est un peu plus élevé. On est sur la même logique, travaux réalisés par le syndicat de l'énergie, avec un reste à charge de 70% pour la commune. Donc là, vu qu'il y a 15 candélabres et qu'il y a aussi une partie de réseau à refaire, avec la création d'un réseau souterrain pour l'éclairage, on est sur un coût total estimé de 77 000 euros. Effectivement, c'est quand même beaucoup plus élevé, ce qui nous fait un reste à charge pour la commune d'environ 54 000 euros.

Comme pour la délibération précédente, après la saisine des commissions concernées, développement urbain et ressources internes, ils vous est proposé de demander au SDEA de réaliser ces travaux, de leur verser le fonds de concours, d'inscrire les budgets nécessaires en termes de crédit et de mettre à disposition du SDEA les installations d'éclairage public.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Oui, parce que là, on refait l'ensemble des éléments de voiries et de trottoirs de Maréchal Leclerc et on enterre les réseaux électriques. Donc, c'est un changement d'ampleur de la rue. Et d'ailleurs, ça fait quand même beaucoup de bazar. Mais ça va être très sympa. Donc, ça passe par les candélabres qui seront neufs.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Il y a une acquisition et dès qu'on parle d'acquisition, M. Braun se présente.

Rapport n°5

Délibération n°09/2025

ACQUISITION D'EMPISES FONCIÈRES
70 AVENUE ARISTIDE BRIAND
MODIFICATION

Rapporteur : Jean-Paul Braun

Par la délibération n°44.2024 du 04 juin 2024, le Conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à acquérir, pour la somme de 180 000 €, un bien cadastré aux sections AE n° 63, 64, 371 et 372, situé 70, avenue Aristide Briand.

Il s'agissait d'une maison de 1963 de 114.70 m², avec dépendances, sur un terrain de 1 130 m², dont un emplacement réservé (AE n° 371 et 372) porté au Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la création d'un accès au parc attenant.

Concomitamment, les voisins de ce bien, ont formulé une offre d'acquisition des parcelles AE n°63 et 64, afin de maintenir une cohérence cadastrale et fonctionnelle à leur propriété.

Cette nouvelle répartition des parcelles n'affecte pas le projet d'aménagement porté par la Ville.

Par conséquent, il est proposé que la Ville acquière uniquement les parcelles AE n° 371 et 372, pour un montant de 170 000 € hors frais de notaire à la charge de la commune.

Après saisine de la commission pôle Développement urbain et transition écologique du 17 février 2025.

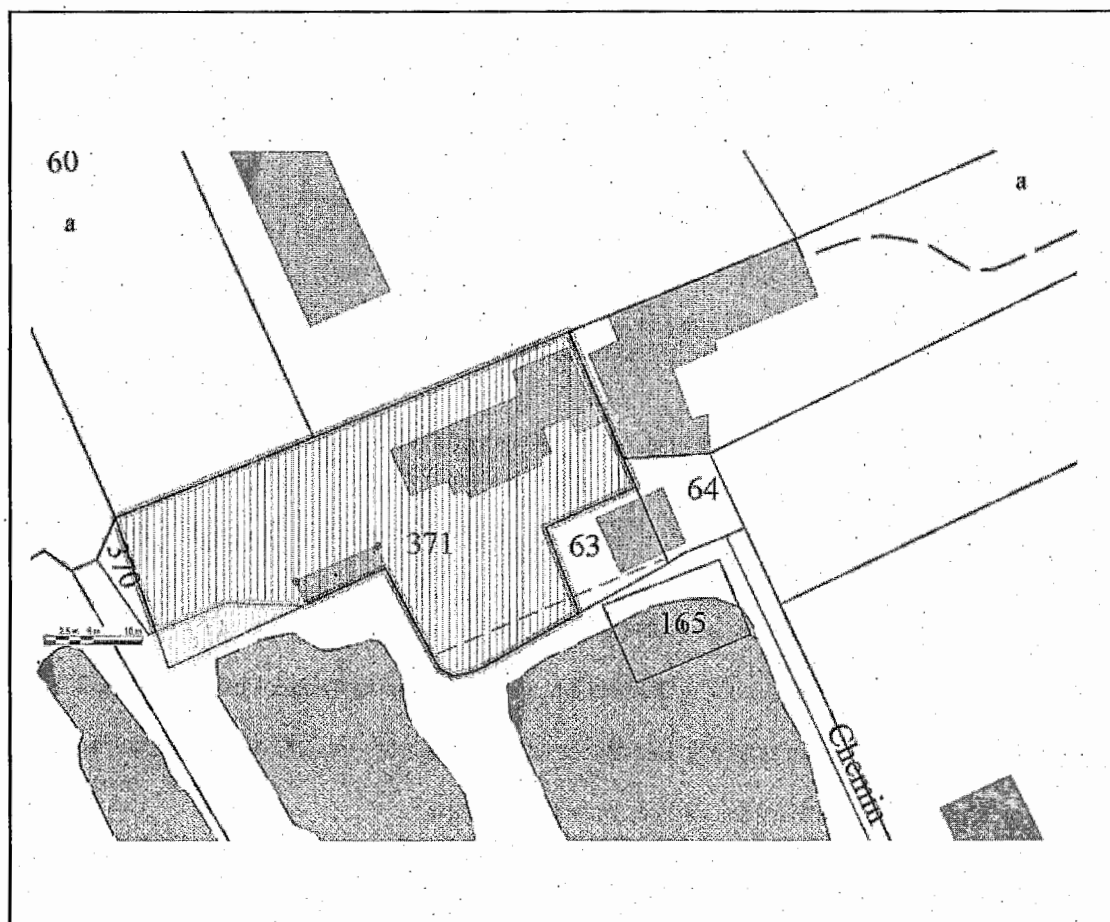
Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'ABROGER la délibération n°44.2024 du 4 juin 2024 portant l'acquisition des emprises foncières AE N° 63, 64, 371 et 372.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition des parcelles AE n° 371 et 372 représentant une superficie totale de 964 m², pour un montant de 170 000 €. Les frais de notaire, en sus, seront à la charge de la Ville.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			1



Présentation du rapport

Nous avons voté au mois de juin 2024 le principe de l'acquisition d'une maison qui se situe à côté du parc Pierre Pitois, au 70, avenue Aristide Briand. Il s'avère que dans ce vote, nous avons pris en compte une parcelle qu'il n'est pas forcément utile d'acquérir et qui intéresse le voisin. Donc nous avons voté un montant de 180 000 euros et nous revotons cette fois-ci, sur ce rapport, nous vous proposons 170 000 euros en retirant la parcelle qui n'est pas utile et qui contient des garages qui intéressent le voisin. Il faut noter que l'intérêt de cette maison, c'est d'abord de faire la liaison entre la cour de l'école Édouard Herriot et le parc Pierre Pitois. Le terrain de cette maison fera la continuité entre la cour de l'école, la Flèche rouge et le parc Pierre Pitois, la continuité aussi avec le parking actuel. Et cette maison du parc, pour l'appeler ainsi, sera une structure d'accueil des activités du parc et destinée également au quartier. C'est une belle maison, une maison d'architecte, qui a du caractère et qui donne vraiment du cachet à cette partie du Parc Pierre Pitois.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Au travers de ce rapport complémentaire, il y a un joli projet, un beau projet pour continuer le travail qui a été effectué sur ce magnifique parc. Et il y aura d'autres sujets puisque dans le cadre des discussions avec Vinci, nous allons récupérer une partie du terrain de l'ancien GRDF et ça va agrémenter le parc encore à hauteur de 8 000 m². Je ne dévoile aucun secret particulier en disant ça. Donc ça renforce encore l'ampleur du parc et la nature du parc avec des questions d'entrée qui devront se poser. Mais la maison est là et les continuités sont recréées. Ça, c'est bien.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais donc le mettre aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°6

Délibération n°10/2025

**DÉFRICHEMENT PARTIEL DE PARCELLES
CRÉATION D'UNE VOIE DOUCE**

Rapporteur : Jean-Paul Braun

La municipalité a décidé la création d'une voie douce qui reliera les salles sociales de la rue Ferdinand Buisson au parc Mouchotte en passant par le centre aéré 1000 couleurs, sur une longueur de 1000 mètres linéaires environ.

A ce titre, un défrichement partiel des parcelles cadastrées sections AC14, AC15, AC209, AB 52 et AB 56 est nécessaire, et réparti comme suit :

Parcelles	Défrichement partiel	Surfaces parcelles (ha)	Surfaces de défrichement (ha)	Pourcentage approximatif du défrichement réalisé sur la parcelle
AC 14	oui	0,1043	0,0348	33,37%
AC 15	oui	0,0685	0,0342	49,93%
AC 209	oui	0,6297	0,1110	17,63%
AB 52	oui	0,5300	0,1020	19,25%
AB 56	oui	1,0469	0,1248	11,92%

Pour ce faire, le dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement, auprès de la Direction Départementale des Territoires, aux termes des articles L.341-3, R.341-1 et suivant du Code Forestier, doit être autorisé par l'assemblée délibérante.

Après la réunion avec les services de la ville et les services de la Direction Départementale des Territoires en date du 24 Janvier 2025,

Après saisine de la commission Pôle développement urbain et transition écologique du 17 février 2025.

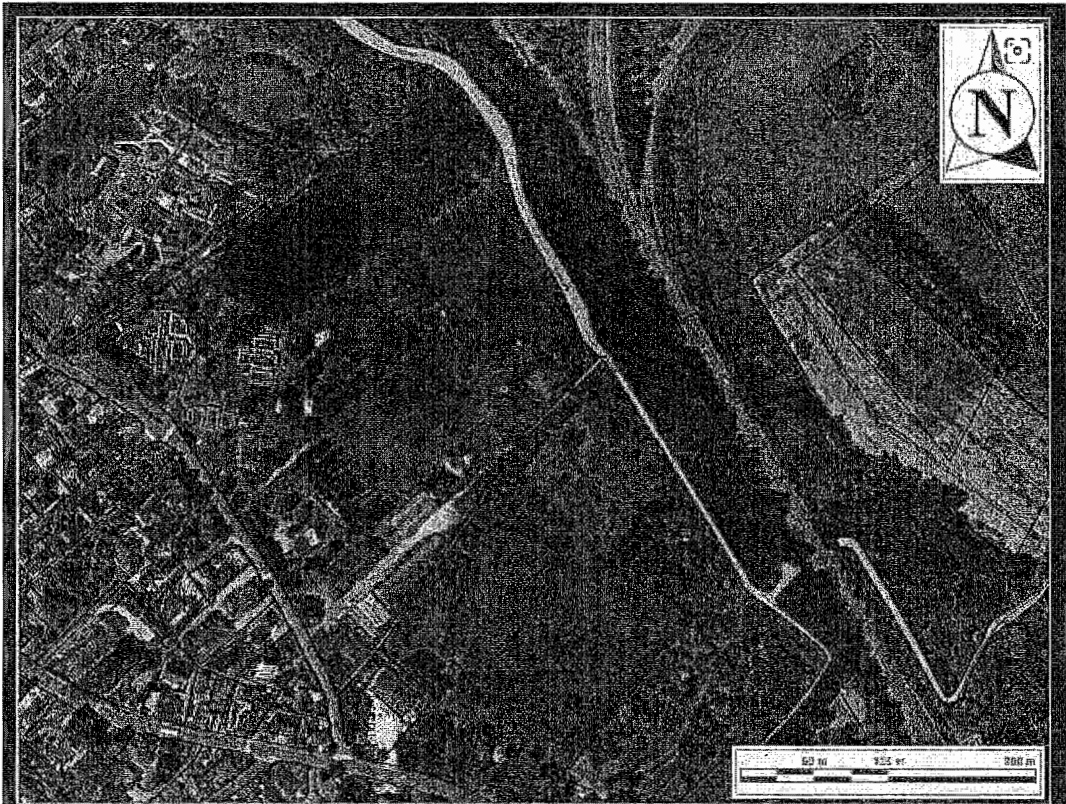
Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'APPROUVER ce projet dans les conditions exposées ci-dessus.
- DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet l'autorisation de défricher partiellement les parcelles cadastrées sections AC14, AC15, AC209, AB 52 et AB 56 pour la création d'une voie douce depuis les salles sociales de la rue Ferdinand Buisson, en passant par le centre aéré 1000 couleurs et jusqu'au Parc Mouchotte.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer cette demande au nom de la commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de défrichement et à sa réalisation.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	28			



Parcelle						
Commune d'appartenance	Identifiant de la parcelle	Numéro de la parcelle	Code : DIV/UNI/DP+/DP-	Code arpentage	Incide de parcelle N.F.P	Contenance MAJIC2 (m²)
081	081000AC0015	15			01	685
081	081000AC0014	14			01	1043
081	081000AC0209	209			01	6297
081	081000AB0052	52			01	5300
081	081000AB0056	56			01	10469

Présentation du rapport

Dans le cadre de la création de la voie douce entre Ferdinand Buisson et Mille couleurs en direction de l'étang Mallouet, pour mémoire, on part de Ferdinand Buisson à la future crèche, on longe la noue Robert et on arrive en accès à Mille couleurs, ce qui permettra aux enfants d'aller à la cantine à pied et d'éviter de prendre le bus quand il fera beau. Et ensuite, on ira en deuxième phase sur l'étang Mallouet

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

En deuxième phase, mais on fait ça en même temps.

Jean-Paul Braun

Oui, on le fait en même temps oui.

Olivier Girardin

Et là, on bifurque et on crée en même temps aussi, Jean-Paul, je parle sur votre contrôle.

Jean-Paul Braun

Tout à fait, vous avez visité, Monsieur le maire, récemment.

Olivier Girardin

Donc, si j'ai bien compris parce que comme je n'ai aucun sens de l'orientation, je suis un vrai boulet à traîner pour les services mais là, on sort sur Chassaigne, le début de Gambetta.

Et là, au droit de ce qu'est aujourd'hui le centre de loisir, Mille couleurs, il y aura une voie cyclable et douce qui va rejoindre derrière la noue Robert et vous pourrez ainsi faire ce périple-ci totalement sécurisé au sein de la noue, etc., et aller jusqu'à l'étang, puisque l'étang, tout ça est défriché aussi.

Je fais le malin parce que j'y suis allé la semaine dernière, jeudi.

Jean-Paul Braun

Pour faire cette voie douce et faire les petits ouvrages pour passer la noue Robert, la voie douce doit faire 3 mètres de large et pour réaliser cette voie douce, nous devons défricher quelques sujets assez imposants et donc demander l'autorisation de défrichement auprès de la direction départementale des territoires.

Donc, vous avez dans le rapport les superficies concernées, mais ce n'était pas de la forêt, ce sont plutôt des sujets isolés qui sont coupés pour le passage de la voie douce.

Olivier Girardin

Il a passé deux semaines à pleurer, Jean-Paul.

Jean-Paul Braun

Ils nous est demandé de faire ce dépôt de demande d'autorisation de défrichement auprès la DDT.

Olivier Girardin

Oui, c'est une problématique environnementale. On doit vérifier que tout est conforme au travers de ce que l'on propose comme cheminement, sachant qu'évidemment, le cheminement qu'on va créer ne va pas être bitumé. Ce sera du stabilisé et ça respectera les canons de l'environnement dans lequel tout ça va se situer. Mais néanmoins, les coupes seront évidemment compensées, il y a un solde positif prévu sur l'ensemble de ce mandat qui est assez important et qui va se perpétuer au-delà même de ce mandat si celles et ceux qui nous succéderont ont le même état d'esprit. On ne plaisante pas avec le replantage des arbres. Je dis juste que la voie fait 3 mètres, que par moment elle est un peu réduite, mais qu'il y a deux passerelles qui seront créées pour pouvoir, après avoir longé la noue, rebasculer sur l'étang et sur le centre Mille couleurs.

C'est un beau projet, je ne le visite que sous la pluie. Été, hiver, sous la pluie. Mais même sous la pluie, c'est sympa. Ça ne fait pas loin d'un kilomètre au total tout ça. Ça fait partie des projets qui sont situés en l'occurrence sur le bas de notre ville et qui, je pense, donneront une couleur particulière à ce que nous sommes en train de faire pour notre ville. Et moi, je pense aux déambulations possibles, pas tellement aux vélotafeurs, mais aux déambulations possibles pour les uns et les autres et pas seulement les enfants. Je suis assez content qu'on réussisse à faire ça. Et en sécurité, oui, bien sûr.

Cécile Pauwels

Merci, Monsieur le maire. Je vais peut-être répéter ce que vous venez de dire, mais j'ai envie de le dire, donc je prends ce temps de parole puisque vous me l'offrez. Vous m'avez coupé l'allée sous le pied. C'est un projet dont on

parle, presque même dont on rêve depuis, je crois, 10 ans, 2014, 2015, on comptait les gommes et les crayons, mais on rêvait grand. Et pour moi, c'est très symbolique, donc je suis très, très satisfaite de l'ambition avec laquelle on est allé au bout. On ne vit pas dans le monde des bisounours, on a des moments difficiles en tant qu'élus, en tant qu'agents, on essaie de tenir la barre. Mais quand on va la barre, j'y suis allée aussi, sans vous le dire, il ne pleuvait pas. J'étais en vélo. Je connais bien les voiries aussi parce qu'il faut faire du vélo pour savoir. Mais là, on a un projet qui est hyper ambitieux, au sens noble, et pas que parce qu'il va joindre des lieux importants sur le bas de la ville. Ça fait écho aussi à ce qu'on a pu nous renvoyer sur le déséquilibre entre le développement du haut, le moins développement du bas, etc. Moi, là, je trouve qu'on est vraiment dans un équilibre. Ça dit beaucoup de choses et ça fait écho à la dotation qu'on va bientôt faire de vélo cargo. Normalement, on y va et donc une certaine philosophie de la manière dont on se déplace dans cette ville, dans certains quartiers de la ville pour joindre des lieux de vie d'enfance-jeunesse, mais pas que, de sport aussi puisqu'il y a des terrains, je pense aux terrains et je pense à l'association de pêche. Je serai absolument heureuse quand on emmènera les gamins de Mille couleurs pêché avec l'association de pêche à l'étang Mallouet. Je l'ai dit, quand on a inauguré les étangs Mallouet. Là, je serais hyper contente qu'on apprenne aux gamins à pêcher dans cet étang. Il y a des carpes de 62 cm, j'ai vu. Et la boucle sera bouclée. Je me dis qu'on pourrait un jour organiser une balade sur ce chemin doux et qui est aussi cette Chapelle. C'est aussi ça, la Chapelle Saint-Luc. Donc je voudrais vous remercier et partager ma joie.

Olivier Girardin

Merci beaucoup Madame Pauwels, vous avez bien raison de partager votre joie sur un projet de cette nature. S'il m'est permis, avant de passer au dossier suivant en passant au vote sur celui-ci, de saluer, je regarde les services et vous, Monsieur le directeur général, l'implication des services sur ce dossier, ça fait plaisir de voir les agents moteur sur une ambition, un projet. Ils ne sont pas forcément Chapelains, mais pour eux aussi, c'est hyper important. Ce projet fait sens. Ce projet leur parle et ils y mettent tout leur cœur. Ils deviennent parfois plus bavards que moi, ce qui est quand même une performance. Et donc, je voulais saluer Madame la directrice des services techniques. Voilà, ça va être chouette. Et si je peux les voir pas sous la pluie, ce sera plus chouette. Ceci dit, la noue Robert, c'est limite le fleuve Amazone en ce moment. Jamais vu ça. C'est un vrai cours d'eau.

On va passer au vote s'il n'y a pas de remarques, ni de commentaires.

Donc, sur cette demande de défrichement partiel que nous adressons à la DDT, en espérant qu'ils vont être aussi impliqués que nous dans la rapidité d'exécution pour nous permettre d'en profiter en début d'année prochaine, je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Et il n'y a pas que Ferdinand Buisson. C'est Monsieur Champagne qui s'occupe de la forêt, de la demande de financement du grand capital.

CRÉATION D'UNE FORÊT URBAINE
DEMANDE DE FINANCEMENT
FONDS CLARINS

Rapporteur Bernard Champagne

Depuis son installation en février 2023 sur le parc économique du Grand Troyes, la société CLARINS a affirmé son intention d'inscrire ce nouveau site dans le cadre de ses engagements en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité.

Ainsi, elle a sollicité Troyes Champagne Métropole, propriétaire du parc du Grand Troyes, afin de participer à cette démarche.

Par délibération du 6 décembre 2024, le Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole a approuvé le partenariat entre la communauté d'agglomération et le groupe CLARINS.

Conformément à ce partenariat, le groupe CLARINS a versé sa contribution financière de 250 000 euros à Troyes Champagne Métropole, afin que cette dernière répartisse cette somme, dite « Fonds Clarins » entre les projets retenus des communes.

Après un appel à projets auprès des 81 communes membres de la communauté d'agglomération, 8 projets de renaturation ont été retenus, dont celui de la commune de La Chapelle Saint-Luc, portant sur la création d'une forêt urbaine de 6 hectares en lieu et place d'une ancienne peupleraie et comprenant des aménagements pédagogiques.

Le site est localisé au nord de la commune, à l'ouest de la rue Georges Merle. Entouré d'une zone pavillonnaire, il est bordé par un ruisseau appelé "la Noue Robert" attenant à une zone protégée.

L'objectif de la commune est de valoriser ce site à destination du public sans le dénaturer et ainsi mettre en valeur sa faune et sa flore. Cet espace constituera ainsi un lieu de promenade pédagogique, de repos, de loisirs et contribuera à l'éducation à l'environnement.

Ensuite, une vélo-voie assurera la jonction sur l'avenue Chomedey de Maisonneuve à Troyes et la rue Georges Merle à La Chapelle Saint-Luc.

Le montant prévisionnel du Fonds Clarins que versera Troyes Champagne Métropole à la commune s'élève à 48 000 euros.

Après saisine de la commission pôle Développement urbain et transition écologique du 17 février 2025.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le financement du projet de forêt urbaine par le Fonds Clarins.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement définissant les modalités de versement et d'utilisation du financement du projet de renaturation de la Commune par le Fonds Clarins, avec Troyes Champagne Métropole.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	28			

TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

PROJET



Ville de

La Chapelle Saint-Luc

CONVENTION DE FINANCEMENT C_2025_...

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole sise 1, place Robert Galley 10001 TROYES, représentée par Monsieur François BAROIN, agissant en sa qualité de Président, en vertu de la délibération du Conseil communautaire n°... du ...,

Ci-après dénommée « Troyes Champagne Métropole »,

La Commune de La Chapelle Saint-Luc, sise rue Maréchal LECLERC, BP 10 082 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC, représentée par Monsieur Olivier GIRARDIN, agissant en sa qualité de Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal n°... du ...,

Ci-après dénommée « la Commune »,

Préambule :

En février 2023, le groupe CLARINS s'est installé sur le parc économique du Grand Troyes, situé sur le finage de la commune de La Chapelle Saint-Luc. À cette occasion, CLARINS a affirmé son intention d'inscrire ce nouveau site dans le cadre de ses engagements en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité.

Le groupe CLARINS a sollicité Troyes Champagne Métropole, propriétaire du parc du Grand Troyes, afin de participer à cette démarche.

Par délibération du 6 décembre 2024, le Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole a approuvé le partenariat entre la communauté d'agglomération et le groupe CLARINS.

Ainsi, après un appel à projets auprès des 81 communes membres de la communauté d'agglomération, 8 projets de renaturation ont été retenus, dont le projet de la commune de La Chapelle Saint-Luc.

Conformément au partenariat approuvé par le Conseil communautaire, le groupe CLARINS a, dans un premier temps, versé sa contribution financière de 250 000 euros à Troyes Champagne Métropole afin que cette dernière répartisse cette somme, dite « Fonds Clarins » entre les projets retenus des communes.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'encadrer les modalités de versement et d'utilisation du financement du projet de renaturation de la Commune par le Fonds Clarins.

ARTICLE 2 : MONTANT DU FINANCEMENT

La partie du Fonds Clarins versée à la Commune par Troyes Champagne Métropole s'élève à 48 000 euros.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DU FINANCEMENT

Le financement prévu à l'article 2 sera versé par un virement unique qui interviendra après notification de la présente convention.

ARTICLE 4 : AFFECTATION DU FINANCEMENT

Le financement versé par Troyes Champagne Métropole devra être intégralement et exclusivement employé par la Commune pour la réalisation du projet de renaturation décrit à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 5 : PROJET DE LA COMMUNE

Le projet de renaturation de la Commune consiste la création d'une forêt urbaine de 6 hectares en lieu et place d'une ancienne peupleraie et comprenant des aménagements pédagogiques.

ARTICLE 6 : RÉALISATION DU PROJET

La Commune s'engage à faire débuter les travaux de renaturation au plus tard le 31 décembre 2025.

ARTICLE 7 : SUIVI DU PROJET

Troyes Champagne Métropole assurera le suivi du projet de renaturation afin de garantir la conformité de la réalisation avec le projet initialement retenu.

ARTICLE 8 : CLAUSE RÉSOLUTOIRE :

Troyes Champagne Métropole affirme, à titre de clause déterminante du versement du financement, que le versement est fait sous la condition résolutoire de la réalisation effective du projet retenu en application des présentes.

A défaut, la présente convention sera considérée de plein droit comme nulle et non avenue.

La clause résolutoire s'appliquera si :

- Les travaux n'ont pas débuté au 31 décembre 2025
- Le projet est abandonné par la Commune
- Le projet n'est pas réalisé dans la durée de la convention
- Le projet réalisé n'est pas conforme à sa description

Dans le cas où, après financement du projet, il serait matériellement ou techniquement impossible de procéder à sa réalisation, la somme versée à ce projet sera remboursée à Troyes Champagne Métropole via l'émission d'un titre de recette.

ARTICLE 9 : DROIT DE COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE

La Commune s'engage à faire mention du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et CLARINS et à faire apparaître le nom et le logo du groupe CLARINS sur tous les supports de communication liés au projet.

ARTICLE 10 : DURÉE

La présente convention prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 11 : RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher en priorité une solution amiable.

A défaut de solution amiable, les parties pourront saisir la juridiction compétente pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Pour Troyes Champagne Métropole,
Pour le Président et par délégation,

Pour la Commune,
Le Maire,

Monsieur Olivier GIRARDIN

Annexe : Détail du projet de renaturation de la Commune

Le projet de renaturation de la commune de La Chapelle Saint-Luc consiste en la création d'une forêt urbaine de 6 hectares en lieu et place d'une ancienne peupleraie et comprenant des aménagements pédagogiques.

Ce site se situe au nord de la commune, à l'ouest de la rue Georges Merle. Entouré d'une zone pavillonnaire, il est bordé par un ruisseau appelé "la Noue Robert" attenante à une zone protégée.

L'objectif de la commune est de valoriser ce site à destination du public sans le dénaturer et ainsi mettre en valeur sa faune et sa flore. Cet espace constituera ainsi un lieu de promenade pédagogique, de repos, de loisirs et contribuera à l'éducation à l'environnement.

Ensuite, une vélo-voie traversera le site en débouchant de part et d'autre sur l'avenue Chomedey de Maisonneuve à Troyes et sur la rue Georges Merle à La Chapelle Saint-Luc.

Présentation du rapport

Dans le chapitre « il fait bon vivre à la Chapelle Saint-Luc », continuons. Sur ce dossier, on demande d'autoriser Monsieur le maire à solliciter un fonds de concours financier via TCM, une enveloppe de financement, vous l'avez vue dans le dossier, de 250 000 euros qui sont appelés fonds Clarins. Clarins, cette entreprise importante qui est aux portes de la Chapelle Saint-Luc, pas sur notre territoire, mais qui va bénéficier aussi, je l'espère, à de nombreux Chapelains en termes emploi. Il s'agit d'un partenariat entreprise, Troyes Champagne Métropole et Ville. L'objectif de notre collectivité territoriale, c'est d'agir en faveur de la qualité de vie, le dossier d'avant en parle également, et en plus de tout ce qu'il y a à faire, on fait aussi dans ce domaine de qualité de vie. La protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité rencontrent ainsi l'intention de Clarins d'agir dans ce domaine. On ne peut que se féliciter qu'un tel fonds arrive. Nous sommes l'un des huit projets qui ont été toqués pour être financés par ce fonds, c'est très important. Ce projet de forêt urbaine de 6 hectares remplacera, vous l'avez lu dans le rapport, l'ancienne peupleraie, avec des aménagements pédagogiques qui sont prévus sur ce projet qui est au bord de la noue Robert, qui est un secteur aussi très important. J'y suis également allé, Monsieur le maire, il y a 3-4 jours. Il n'y avait pas de pluie ! Alors j'ai vu le défrichement également de l'association qui s'occupe du tour, qui travaille, j'ai vu aussi des gens installés avec barbecue et voiture à proximité du parc et je me dis qu'il faut qu'on fasse très attention à l'accès et que ce parc soit bien réservé à des promeneurs, des choses comme ça, et qu'il ne soit pas envahi par des gens qui pourraient dénaturer ce joli plan d'eau et son environnement. Vous l'avez vu, mes chers collègues, il y a une vélovoie qui assurera la jonction de l'avenue Chomedey et également de la rue Georges Merle. Donc on voit bien, ça fait les deux bouts, de Chomedey, on pourra y accéder, et également à l'autre bout atteindre la voie douce.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

La voie douce est en jaune. En fait, elle va traverser l'espace boisé ici.

Bernard Champagne

Donc liaison avec Chomedey et nos amis de Troyes et liaison avec la rue Georges Merle. Comme quoi notre belle cité progresse aussi vers encore plus d'espaces verts, de promenade, le côté ludique aussi où jeunes et moins jeunes pourront aller prendre plaisir à passer un moment.

Olivier Girardin

Merci beaucoup. C'est quand même intéressant qu'on ait été retenu avec un niveau de financement assez important sur ce projet-ci. C'est, après Sainte-Savine, je crois, le projet le mieux doté. Et c'est assez logique puisque c'est à la fois une forêt urbaine classique, c'est aussi une forêt pédagogique puisque vous avez des stops ici qui vont être dédiés à la compréhension, à l'appréhension et à la connaissance des espaces boisés et paysagers et naturels. Et vous avez un principe de jonction de deux villes par l'intermédiaire de cette nouvelle voie. Et vous avez le principe extrêmement ambitieux qui fait que le projet va s'étaler. C'est la construction de l'ensemble de ces stops et de ces éléments de référence pédagogique par les écoles chapelaines. On est en train de créer la voie, donc il y a le défrichage. On va replanter, on replante 3 000 arbres ici. Eton crée des espaces dédiés à l'appréhension des milieux naturels et de leur compréhension par les enfants, pour les enfants. C'est un projet ambitieux. Là encore, je salue les services et les élus, évidemment, parce que tout à l'heure, j'ai salué les services, mais s'il n'y avait pas les élus qui impulsaient, M. Braun, et l'ensemble des équipes, ça ne pourrait pas se faire. Et vraiment, on peut être très fier, puisque c'est un projet très original. Alors, je crains que je doive vous inquiéter puisque nous allons être largement subventionnés sur ce projet, Monsieur Richard ! Qui nous subventionne ? Ça m'a étonné d'ailleurs sur la forêt urbaine. Ce sont les communes forestières de l'Aube, présidées par Madame la sénatrice. Et voilà, ils sont intéressés par notre projet, donc on est très heureux. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'autres forêts urbaines qui soient en train de se mettre en place sur notre agglomération, en tout cas sitôt. Et en plus, on y associe les enfants dans un cadre où ce sera y compris pratique pour les habitants du quartier de Fouchy. Et en plus, il y a du potentiel derrière. Donc on remercie Clarins. Et avant de passer au vote, Monsieur Mauvignant.

Julien Mauvignant

Au-delà de la qualité du projet sur lequel vous êtes déjà bien attaché et sur l'intérêt de ce positionnement aussi avec la continuité verte, avec le parc qui est juste à côté, donc il y a un double intérêt d'avoir des continuités de ce type-là, je voulais saluer l'initiative de Clarins. Je trouve ça vraiment impressionnant. Il y a beaucoup d'entreprises qui clament faire de la RSE, d'être responsables et engagées. Et finalement, des projets concrets quand ils arrivent sur les territoires sont assez rares. Et donc là, une démarche de ce type-là, plutôt qualitatif, en plus, sur le territoire dans lequel ils viennent s'implanter. Donc, au-delà de la création d'emplois, quand il y a des entreprises de qualité qui sont sélectionnées pour venir sur notre territoire, on voit que ça rayonne au-delà des frontières de la simple commune où elles s'implantent. Donc, je voulais saluer leur initiative.

Olivier Girardin

Vous avez bien raison.

Danièle Boeglin

Je suis tout à fait favorable à ce projet effectivement. On pense avoir 48 000 euros de Clarins. On aurait combien des communes forestières et sur combien au total ? On va peut-être faire du bénéfice !

Olivier Girardin

Il ne faut pas exagérer non plus, mais...

Danièle Boeglin

Non c'est une plaisanterie.

Olivier Girardin

Apparemment, les communes forestières, finalement, ce sera plus que symbolique, mais ce sera en matériel. Mais il me semblait qu'il y avait l'Agence de l'eau ou je ne sais plus. TCM, oui. Mais il me semblait qu'il y avait l'Agence de l'eau. Le fonds vert, oui. Ce qu'ils en font ! Et en effet, ce qu'on vous devra quand on sera au clair, c'est le budget. Je ne sais pas s'il y a des éléments budgétaires très précis. En tout cas, si ce n'est précis, une estimation budgétaire arrêtée, parce qu'on a déjà de l'argent, c'est en report, déjà, ça.

Jean-Paul Braun

Oui. Il y a deux axes. Il y a la voie douce et la forêt urbaine.

Olivier Girardin

Il y a la région. En tout cas, en ce qui concerne Clarins, on les remercie et je suis sûr que vous allez tous me mandater pour me permettre de percevoir.

Mesdames et messieurs, je passe aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°8

Délibération n°12/2025

DÉNOMINATION D'ESPACE PUBLIC
SECTEUR LES VIGNETTES/STEPHENSON

Rapporteur Jean-Paul Braun

Dans le cadre de la construction d'un lotissement dénommé « LES VIGNETTES », dont le permis d'aménager a été délivré en date du 29 juin 2023, une nouvelle voie sera créée fin de relier la rue Stephenson.

Celle-ci sera en impasse, à double sens de circulation, et desservira les 20 lots du lotissement (Plan ci-joint).

Il convient de dénommer cette nouvelle voie, notamment afin de déterminer la numérotation des futurs bâtis.

En ce sens, il vous est proposé de la dénommer Les Rotondes.

Après saisine de la commission pôle Développement urbain et transition écologique du 17 février 2025.

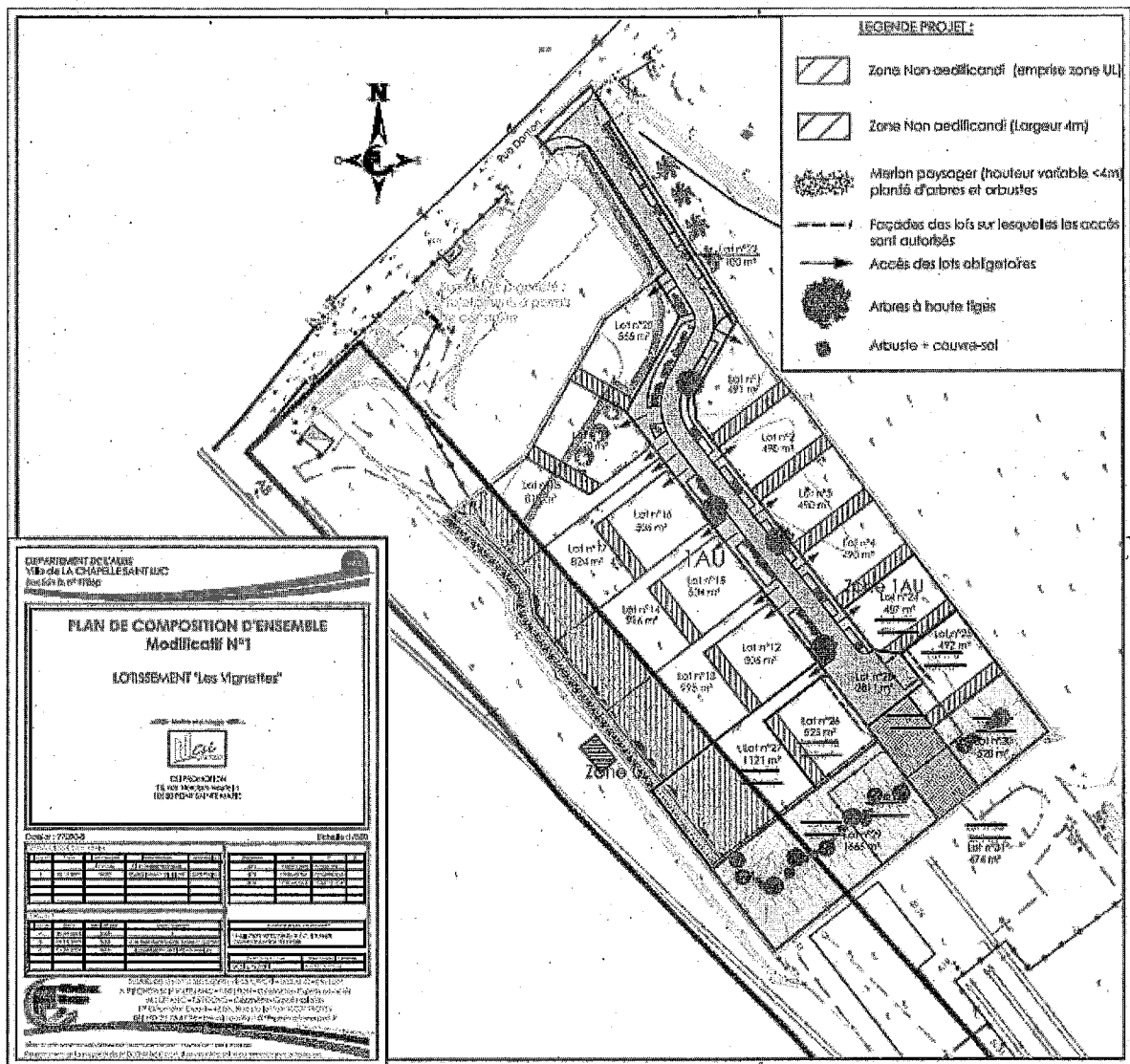
Après saisine de la commission pôle Ressources Internes du 21 février 2025.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- DE DÉNOMMER cette voie Les Rotondes.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au présent exposé des motifs.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			



Présentation du rapport

Jean-Paul Braun

Il s'agit d'un lotissement qui a déjà été présenté dans le cadre de la construction de ce lotissement dénommé les Vignettes. Ce qu'on voit en rouge, c'est la future voie qui prend emprise sur la rue Danton, et qui chemine à travers ce qu'on appelait le Sernam à l'époque. Il y aura certainement une phase numéro 2, on ira jusqu'à Stephenson, selon l'orientation d'aménagement. Et donc, il nous faut dénommer cette première voie qui va de Danton en direction de Stephenson. Il y aura d'ailleurs un deuxième projet à côté, avec une deuxième voie à dénommer. Mais il se trouve qu'en recherchant la position et l'histoire de ce qu'il y avait avant le Sernam, nous nous sommes rendus compte, et ceux qui connaissent La Chapelle le savent bien, qu'il y avait deux rotondes. Et donc, on va vous proposer la rue des Rotondes. Et je passe la parole à mon collègue Michael Thomas, qui va nous préciser les liens historiques et la position de ces rotondes.

Michael Thomas

Les rotondes, bien sûr, c'est une sorte de grand palais chapelain de l'époque. C'est toujours intéressant pour un historien, pour n'importe quel citoyen... Généralement, je m'amuse beaucoup à ce genre d'objets, donc il ne faut pas trop me les confier.

C'est toujours intéressant pour un citoyen de connaître un peu le passé de sa ville et surtout au moment de dénommer des voies, de donner des odonymes aux voies de communication. C'est vrai que très souvent, ce sont des hommes et des femmes qui, par leurs actions, leurs valeurs, on essaie de rendre hommage à ces personnes. C'est aussi un voyage dans le passé, dans le passé local, international. C'est vrai qu'on a des voies qui rendent hommage au passé religieux : rue des Templiers, chemin de l'Hospice, rue de la Cordelière ; passé militaire, l'allée du Parc de l'Artillerie. Et là, c'est vrai que pour notre ville, ça serait intéressant de rendre hommage au passé ouvrier et industriel de notre ville à travers ces fameuses rotondes qui ont duré un demi-siècle, entre 50 et 60 années selon... Ça a été assez court mais ça a été assez marquant du fait de leur taille. Pour reprendre un peu le tout, tout simplement, il y avait des dépôts et ateliers de réparation qui étaient à l'actuelle gare de Troyes, sauf qu'en 1892, elles sont trop étroites. Donc on décide, pour faire la fameuse verrière que vous avez actuellement au sommet de la gare de Troyes, de déplacer ces dépôts et ces ateliers de réparation à La Chapelle Saint-Luc. La Chapelle-Saint-Luc a déjà un passé ferroviaire puisque 1848, elle voit passer la ligne Troyes-Montereau ; 1856, Paris-Chaumont ; 1873, Sens-Chalon. Donc une petite gare qui se crée aussi, la gare de Troyes-Prêze de 1875 à 1885, pour être précis. Et sont construites en 1892 ces fameuses rotondes. Ce sont deux immenses coupoles de style Gustave Eiffel, donc du fer et du verre. Quelques chiffres, 70 mètres de diamètre, 33 mètres de haut, une emprise au sol de 3 000 mètres carrés, 390 tonnes de fer pour chacune de ces rotondes, tout ça dans une emprise ferroviaire la fois dépôt et atelier de réparation de 4 hectares, soit l'équivalent de 6 terrains de football pour être précis. 3 700 mètres de voies de chemin de fer. On peut citer pas mal de chiffres. On pouvait accueillir 32 locomotives dans chacune des rotondes. 32 x 2, 64. L'inauguration a lieu de façon un peu officielle le 9 avril 1893 par la présence d'un banquet en l'honneur de Jean Casimir Perrier, que vous connaissez tous en tant qu'Aubois célèbre, député de Nogent-sur-Seine, qui accueille donc pour célébrer son élection au perchoir à l'assemblée nationale 2 500 convives locaux. Ça lui portera chance puisqu'il sera élu président de la république un an après. A peine pour six mois, ça sera le président élu qui a eu le mandat le plus court. Mais ça reste quand même un président de la république aubois, c'est quand même pas mal à ce niveau-là. Ces ateliers montent en gamme au fur et à mesure de la fin du 19^{ème} siècle et début 20^{ème} siècle. En 1914, il y a 90 employés, ce qui est vraiment quelque chose d'important. La première guerre passant, l'activité ferroviaire à La Chapelle Saint-Luc prend de l'ampleur. On monte quand même à 600 ouvriers employés dans les années 1930. Pour une ville de 2 250 habitants en 1936, c'est quand même pas mal, 600 cheminots travaillant dans ces ateliers qui s'adaptent. Les locomotives sont de plus en plus grandes, notamment des locomotives venues des États-Unis, ce qui force à agrandir les lieux pour accueillir ces locomotives. 32, 64. Et donc, ça fait un lieu stratégique forcément qui sera utilisé bien sûr par l'occupant lors de la seconde guerre mondiale et qui sera donc la cible des résistants locaux puisque deux sabotages ont lieu en juillet 1943 et mars 1944. Donc pas mal de dégâts là-dessus bien sûr. Mais ce qui va vraiment malheureusement achever ces rotondes c'est bien sûr les deux bombardements alliés du 1^{er} et 30 mai 1944. Le premier, pas mal d'impacts, mais c'est malheureusement plutôt la ville qui a été en partie détruite. Et par contre, le 30 mai, c'est 163 impacts de bombes sur les rotondes qui sont pulvérisées complètement le 30 mai 1944, quasiment rendues inutilisables. Donc la première rotonde est complètement neutralisée et va être progressivement détruite. La seconde, il va y avoir plusieurs années pour pouvoir la détruire complètement donc puisqu'elle sera complètement démontée en 1951, grevant fortement le passé ferroviaire de notre ville puisqu'une bonne partie du trafic de l'activité sera transféré à Vitry-le-François et à Chaumont. Donc ça reste quand même un bâtiment, quand on est sur le pont Sarraïl et qu'on imagine ce que ça pouvait donner à travers les photographies et les cartes postales qu'on a gardées, qu'on a sauvegardées, c'est vrai que c'était quelque chose d'assez massif, d'assez exceptionnel. Et ce qui est bien, c'est qu'on a encore les maquettes. Puisqu'au musée de la Malterie, le musée de la mémoire chapelaine, à la Malterie, à 1995, par Roger Donon et Jean-Pierre Muller, ont été construites donc une maquette au 1/87^{ème} de ces rotondes, que je vous engage fortement à aller voir, c'est assez impressionnant, la minutie de la reconstitution. C'est vrai que c'était un bâtiment

assez unique dans notre département, ces rotondes, et c'est vrai qu'après avoir rendu hommage à des personnes illustres du passé international et local, c'est bien aussi de rendre hommage pour une fois au passé industriel ouvrier de notre belle commune.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

J'adore. Quand on va proposer le nom de la rue des Rotondes, au moins, on saura pourquoi. Merci beaucoup, Monsieur Thomas. Merci beaucoup, Monsieur Braun, évidemment. Je serais complet si je vous dis qu'au-delà de la question de la rue, ce qui bordera à la rue, c'est une résidence sénior de 38 logements. Ce n'est pas anecdotique dans notre ville non plus. Donc, voilà des nouvelles importantes, mais merci beaucoup pour votre exposé. Et puis, le calcul très précis fourni par votre auxiliaire, M. Mauvignant, parce que $32 + 32$, je confirme, ça fait bien 64. On est bien, on a les chiffres, 64, les lettres qui forment la rue des Rotondes et s'il n'y a pas de commentaires autres de votre part, la proposition de vote que je soumetts.

Cécile Pauwels

Je voudrais juste rappeler que le nom les Rotondes n'est pas considéré comme un nom féminin et que donc, la rue prochaine est toujours...

Olivier Girardin

Oui, alors ça, c'est une mauvaise blague. Vous savez qu'on a un principe à la Chapelle Saint-Luc depuis maintenant longtemps, 10 ans, mais ça va changer, c'est que nous alternons, lorsque nous dénommons une rue, un nom féminin et un nom masculin pour arriver à la parité exacte de ce que nous créons. Et pour faire une mauvaise blague à Madame Pauwels, ce qui est l'une des plus ferventes défenseuses de ce principe et de toutes les questions ayant trait au féminisme dans notre commune, j'ai fait cette mauvaise blague consistant à dire : ça, c'est un nom féminin, maintenant on pourra avoir choisi un nom masculin la prochaine fois. C'était une blague, Madame Pauwels, mais ça n'empêche qu'on dit une rotonde et pas un rotonde. C'est tout ce que j'avais à dire et comme c'est moi qui ai le micro et qui suis président de séance, on en restera là.

Je mets aux voix cette dénomination dont nous aurons été valablement informés des raisons pour lesquelles elle vous est proposée. Et j'insiste sur ce point. Notre ville est aussi une ville cheminote et c'est bien et c'est même important de rendre hommage à cette trace de l'histoire.

Mesdames et Messieurs, est-ce qu'il y a des votes contre, les rotondes féminines ? Personne. Est-ce qu'il y a des abstentions sur ce principe ? Il n'y en a pas. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°9

Délibération n°13/2025

**AVANCES AU TITRE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS
ET ORGANISMES DIVERS ANNÉE 2025**

Rapporteur : Dany Gesnot

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a la possibilité, dans l'hypothèse où son budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2024.

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2025 et pour répondre aux besoins de trésorerie de certaines associations, notamment pour leur fonctionnement, l'organisation de leurs activités récurrentes ou le paiement des charges de personnel, il est proposé, dans la limite des crédits ouverts en 2024, de leur attribuer des avances sur les subventions 2025.

Sur la base des travaux effectués par les commissions, une avance de subvention pourra être allouée aux associations qui en auront fait expressément la demande et sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Dépôt d'un dossier complet de demande de subvention pour 2025,
- Octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, d'un montant supérieur ou égal à 3 000 €.

Cette avance ne pourra excéder, pour chaque association, 30 % de la subvention obtenue en 2024.

Ce dispositif d'avances sur subventions 2025 représente donc un montant maximal de 54 992 €.

Vous trouverez ci-joints les tableaux mentionnant les associations pouvant bénéficier de cette avance de subvention.

Après saisine de la commission Pôle Vie associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 13 février 2025.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 21 février 2025.

Aux termes de l'article L.2131-11 du Code des Collectivités Territoriales « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Par conséquent, les membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote concernant les associations dont ils sont membres.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'APPROUVER ce dispositif d'avances sur subventions 2025 pour un montant global de 54 992 €.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant, à verser, à chaque association désignée ci-après, une avance sur subvention 2025 conformément aux éléments précités.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	28			

NOMS DES ASSOCIATIONS	Avis de la commission	Subventions 2024	Acomptes proposés
DOMAINE SPORT			
AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT-LUC (ATCSL)	Favorable	5 000 €	1 500 €
ASSOCIATION ÉTOILE CHAPELAINE (EC)	Favorable	18 500 €	5 550 €
UNION FOOTBALL CLUB MALGACHE (UFCA)	Favorable	3 000 €	900 €
TROYES CHAPELLE NATATION (TCN)	Favorable	6 300 €	1 890€
UNION SPORTIVE ATHLÉTISME CHAPELLE SAINT-LUC (USAC)	Favorable	3 000 €	900 €
DOMAINE AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ			
BANQUE ALIMENTAIRE (BA)	Favorable	3000 €	900 €
RESTAURANT DU COEUR	Favorable	4 500 €	1 350 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF)	Favorable	3 000 €	900 €
DOMAINE ÉCONOMIE ET EMPLOI			
ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC ET ENVIRONS	Favorable	17 000 €	5 100 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	28			

Pour l'association du Centre de Santé Chapelain :
Ne prennent pas part au vote : Madame DEFONTAINE – Madame PAUTRAS

DOMAINE PRÉVENTION-SÉCURITÉ PUBLIQUE	Avis de la commission	Subventions 2024	Acompte proposé
ASSOCIATION DU CENTRE DE SANTÉ CHAPELAIN	Favorable	10 000 €	3 000 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	26			2

Pour l'Amicale Jules Ferry Ferdinand Buisson – AJFB :

Ne prennent pas part au vote : Monsieur CHAMPAGNE - Madame LEBORGNE-GODARD - Monsieur LEGAUX -
Madame HIMEUR – Madame DUONG – Madame PAUWELS

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2024	Acompte proposé
AMICALE JULES FERRY FERDINAND BUISSON - AJFB	Favorable	17 000 €	5 100 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	22			6

Pour le Handball Club Savino-Chapelain – HBCSC :

Ne prend pas part au vote : Monsieur LEGAUX

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2024	Acompte proposé
HANDBALL CLUB SAVINO CHAPELAIN - HBCSC	Favorable	9 000 €	2 700 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			1

Pour l'Office Municipal des Sports – OMS :

Ne prennent pas part au vote : Monsieur CHAMPAGNE - Madame LEBORGNE-GODARD - Monsieur GESNOT -
Monsieur LEGAUX - Madame HIMEUR - Madame BOURGEOIS-SCHEFFMANN – Madame KOUIDER-SAHED –
Monsieur LAMINE-FATY

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2024	Acompte proposé
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – OMS	Favorable	10 000 €	3 000 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	20			8

Pour le Racing Club des Sportifs Chapelains – RCSC :
Ne prend pas part au vote : Monsieur THOMAS

DOMAINE SPORT	Avis de la commission	Subventions 2024	Acompte proposé
RACING CLUB DES SPORTIFS CHAPELAINS - RCSC	Favorable	60 000 €	18 000 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			1

Pour l'Amicale du Personnel Commune de La Chapelle Saint-Luc :
Ne prennent pas part au vote : Madame BETTINGER - Monsieur THOMAS - Madame YANIK

DOMAINE AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ	Avis de la commission	Subventions 2024	Acompte proposé
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA CHAPELLE SAINT-LUC	Favorable	14 008 €	4 202 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			3

Olivier Girardin

Nous avons un dernier rapport sur lequel il y a un certain nombre d'entre nous qui ne pourront pas prendre part au vote, mais qui sont attendus par nos associations.

Présentation du rapport

En effet, Monsieur le maire, dans l'attente de la présentation du vote de notre budget primitif 2025, il nous est permis par le code des collectivités territoriales de pouvoir verser une avance sur subventions au prorata bien sûr de ce qu'elles ont touché en 2024. Il vous est proposé de ne pas excéder pour ces associations 30 % de la subvention 2024, et également de voter sur une enveloppe de 54 992 euros. Les associations pourront toucher cette avance de trésorerie qui leur permettra de répondre à leurs difficultés ou à leurs besoins de fonctionnement, sur notamment le paiement de leur personnel pour certaines. Il y aura deux conditions : que le dépôt du dossier soit réputé complet pour la subvention 2025 et également qu'elles aient eu, en 2024, l'octroi d'une subvention égale ou supérieure à 3 000 euros. Dans un deuxième temps, on vous demandera donc votre avis et de voter sur les propositions dont vous avez l'intégralité sur le document qui vous est joint. Et Monsieur le maire l'a dit, concernant les associations où certains d'entre nous ont intérêt, il vous sera demandé de ne pas prendre part au vote. Est-ce que vous voulez que j'énumère l'ensemble des associations ? Peut-être pas.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Non, Vous l'avez dans vos rapports après.

David Gesnot

C'est très attendu par les associations parce que tout le monde, en ce moment, a des besoins de trésorerie.

Olivier Girardin

Merci beaucoup, Monsieur Gesnot, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport traditionnel et attendu ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité sur le principe de la première association puisqu'il y a un vote pour chaque association. De toute façon, on va être obligé de les citer. C'est l'association du centre de santé chapelain.

Sur le rapport, vous avez les personnes qui ne participent pas au vote. De toute façon, les premières ne sont pas là.

La deuxième association, c'est l'AJFB. Là encore, vous avez les personnes qui ne doivent pas prendre part au vote.

Pour le handball-club savino-chapelain, c'est le même vote. C'est le même vote.

Pour l'Office municipal des sports, c'est le même vote.

Pour le RCSC, Racing Club des sportifs chapelain, c'est le même vote.

Et pour l'Amicale des personnels communaux, c'est le même vote.

C'est un vote conforme, il est unanime. La délibération traditionnelle et attendue est parfaitement réalisée. Vous pourrez témoigner, Monsieur Gesnot. Et merci de nous l'avoir présenté.

Mesdames et messieurs, j'en ai fini avec les rapports. Il y a des éléments qui sont à votre disposition dans le cadre des délégations qui me sont données, je crois, ou pas d'ailleurs. Il n'y en a pas, ça tombe bien. Par voie de conséquences, j'en ai fini de l'ordre d'épuisement des conseillers et de l'ordre du jour. Et s'il y a des questions diverses, je les accepte avec évidemment beaucoup d'enthousiasme.

Bernard Champagne

Ce n'est pas une question, simplement pour informer nos collègues, pour ceux qui ne le savent pas, que les travaux sur Aqualuc vont bon train, sont vraiment bien exécutés et avancent très bien du point de vue du tableau de marche des entreprises. On a très très bon espoir et plus que ça de pouvoir ouvrir, comme on a dit au moment de la fermeture, dans les temps, c'est-à-dire que notre équipement aquatique soit rendu au fonctionnement pour l'été, voire même courant juin, on espère. On croise les doigts mais à aujourd'hui, c'est tout à fait possible si on n'est pas on n'est gêné dans la remise en route puisqu'à partir du moment où on aura tout rennettoyer, il va falloir remettre en route la machine, la machinerie. Et là, on espère qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise. Si tout va bien et que ça se passe bien, courant juin, pouvoir réaccueillir quelques classes et rouvrir au public pour l'été. C'est vraiment ce que l'on souhaite de tout cœur tous les uns et les autres. Comme ça a été dit tout à l'heure, c'est un équipement qui est l'un des plus structurant de notre collectivité territoriale, avec entre 18-20% de Chapelain qui y vont, mais donc plus de 80 % des gens extérieurs qui attendent avec impatience de pouvoir y retourner. On est en bonne position. Donc je voulais vous informer de ça. Ceux qui suivent les travaux comme Monsieur Legault sont très au courant, mais pour d'autres, je pense que vous n'étiez peut-être pas informés. C'est une très très bonne nouvelle, Monsieur le maire.

Olivier Girardin

C'est une excellente nouvelle. On va être très précautionneux dans sa réalisation. En ce qui concerne la responsabilité, si jamais ça ne devait pas se passer ainsi, j'ai déjà le coupable.

C'est votre avant dernier, Monsieur Mennerat. Nous reverrons ça la prochaine fois, mais sachez que je vous je vous surveille. Aqualuc, attention.

Danièle Boeglin

Il y avait une commission d'appel d'offre pour la maçonnerie des vitraux. Est-ce que ça a été attribué, est-ce que c'est notifié ?

Sylviane Bettinger

C'est attribué et notifié depuis déjà quelques jours.

Danièle Boeglin

On peut connaître l'entreprise ?

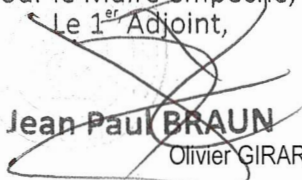
Sylviane Bettinger

Oui, c'est Léon Noël ?

Olivier Girardin

Je le redis parce que j'ai eu un échange avec Madame Boeglin. Il ne faut pas oublier d'associer Madame Boeglin sur ce sujet pour qu'elle gère l'ensemble des questions. Elle participe à la gestion de l'ensemble des sujets. Je le dis publiquement parce que ça m'avait échappé et je souhaite que tout le monde participe, pour les raisons que tout le monde a en tête et que j'ai déjà expliqué plusieurs fois. Donc c'est dit publiquement.

Séance levée à 20h13

Le Maire,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean Paul BRAUN
Olivier GIRARDIN

La secrétaire,

P. RAVWELS


Document communiqué
en vertu de la Loi
du 1775-1978